



Terminologie de la sylviculture au Canada

Deuxième édition



Ressources naturelles
Canada
Service canadien
des forêts

Natural Resources
Canada
Canadian Forest
Service

Canada

Terminologie de la sylviculture au Canada

**Deuxième édition, revue et augmentée
Traduit et adapté de la version anglaise**

**Direction générale des politiques,
de l'économie et
des affaires internationales
Service canadien des forêts**

Ottawa, 1995

© Ministre des Ressources naturelles Canada 1995

ISBN 0-662-61680-4

Numéro de catalogue Fo42-170/1995

Il est possible d'obtenir sans frais des exemplaires de cette publication auprès de:

Ressources naturelles Canada

Service canadien des forêts

Direction générale des politiques, de l'économie et
des affaires internationales

351, boul. St-Joseph, 20^e étage

Hull (Québec)

K1A 1G5

Téléphone : (819) 997-1107

Télécopieur : (819) 953-7048

Des microfiches ou copies de cette publication sont en vente chez:

Micromédia Ltée

165, Hôtel-de-Ville

Hull (Québec)

J8X 3X2

2^e édition compilée par François Sauvageau, ing. for.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :

Terminologie de la sylviculture au Canada

Deuxième édition.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

titre de la p. de t. addit.: Silvicultural terms in Canada.

Publ. antérieurement: Canada. Forêts Canada. Direction générale des
Sciences et du développement durable, 1992.

ISBN 0-662-61680-4

N° de cat. Fo42-170/1995

1. Forêts et sylviculture — Canada — Terminologie.
- I. Service canadien des forêts. Direction générale des politiques, de
l'économie et des affaires internationales

SD126.S28 1995

634.9'5'03

C95-980098-0E



Imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

Remerciements 4

Introduction 5

Première partie : Survol des pratiques sylvicoles au Canada 4

Historique 8

Opérations fondamentales de sylviculture 9

Classification écologique 9

Assurer la régénération naturelle 10

Régénération artificielle 11

Sylviculture intensive 15

Coupes d'éclaircie précommerciales 15

Coupes d'éclaircie commerciales 16

Élagage et taille de formation 17

Opérations d'amélioration 17

Fertilisation et drainage 18

Pratiques sylvicoles spéciales 18

L'aménagement des vergers à graines 19

L'aménagement des pépinières 19

Sylviculture des zones de loisirs et sylviculture paysagère 19

Relevés sylvicoles et tenue de registres pour le suivi
des peuplements 20

Préparation des plans d'aménagement 21

Bibliographie 22

Deuxième partie : Glossaire 23

Remerciements

La deuxième édition de la *Terminologie de la sylviculture au Canada* constitue une version étendue de la première version. De nombreux termes utilisés dans le contexte de la sylviculture au Canada ont été ajoutés au contenu de la première édition de façon à couvrir tous les domaines usuels de la pratique de la sylviculture. Une révision détaillée de la version préliminaire de cette deuxième édition a été effectuée par un groupe de spécialistes en sylviculture représentant l'ensemble des conditions forestières du Canada. Nos remerciements vont à Jim Ball, Lisa Buse, Rob Cameron, Bob Currell, S.W.J. Dominy, Willard H. Fogal, Andrew Grauman, Richard H. Kendall, Janet Lane, Victor Lieffers, R.L. Macnaughton, Michael D. Meagher, E.K. Morgenstern, Donald N. Nixon, G.R. Powell, Jim Richardson, Victor G. Smith, W.M. Stiell, Roy F. Sutton, Brad Sutherland, Al Todd, Jim Wood et Christopher W. Yeatman pour leur collaboration à l'édition du texte anglais, ainsi qu'à Jean-Marie Binot, Jean-Louis Brown, Sophie Calmé, René Doucet, Alain Fortin, Jean-Guy Ruel et Réjean Talbot, pour la révision scientifique du texte français.

Introduction

Telle qu'elle se pratique au Canada, la sylviculture a évolué en réaction à des besoins locaux ou régionaux. On comprendra donc que sa terminologie prenne diverses couleurs locales et régionales. Or, pour brosser un tableau précis de la sylviculture au Canada, à partir de statistiques recueillies un peu partout au pays, la terminologie a besoin d'une certaine cohérence. La présente publication veut doter le secteur forestier canadien dans son ensemble d'une terminologie commune.

Certains aspects spécialisés de la sylviculture tels que les techniques de reproductions ont été omis de cette première édition, qui ne se prétend ni définitive ni exhaustive. Plusieurs définitions du glossaire mentionnent des variantes régionales des acceptions et de l'usage.

Les méthodes et la terminologie de la sylviculture évoluent constamment. Les auteurs savent que l'on trouvera des défauts dans la terminologie et l'usage proposés. Ils accueilleront les observations et les recommandations constructives que l'on voudra bien leur faire parvenir à l'adresse suivante :

Service canadien des forêts
Direction générale des politiques, de l'économie
et des affaires internationales
Ottawa (Ontario)
K1A 1G5

Première partie

Survol des pratiques sylvicoles au Canada

Outre la description rapide des pratiques sylvicoles au pays, le présent survol a pour but d'expliquer le contexte dans lequel se meut la terminologie de la sylviculture au Canada. À l'arrière-plan de nos pratiques sylvicoles, on discerne le recul des forêts vierges et le besoin, mondialement ressenti comme de plus en plus fort, de toutes sortes de produits et d'avantages que l'on tire de la forêt. Un triple constat s'impose : d'abord, il devient nécessaire de faire croître le bois, de le cultiver plutôt que de le dénicher; deuxièmement, la sylviculture doit s'intensifier; enfin, il faut apprendre à concilier les demandes des différents utilisateurs de la forêt.

On peut augmenter le rendement en bois d'un peuplement forestier en :

- modifiant la densité et la structure du peuplement;
- augmentant le bilan net de la photosynthèse au profit de la respiration par les arbres cultivés et par le peuplement dans son ensemble;
- améliorant génétiquement les essences cultivées;
- utilisant, dans des régions particulières, des essences, des lignées ou des races nouvelles ou différentes qui ont une meilleure production de bois ou dont la qualité et la forme du fût sont améliorées.

On peut modifier la productivité d'une station forestière, pour augmenter le rendement en bois, en :

- restaurant la productivité des stations exploitées à outrance en les protégeant contre les incendies, le pâturage et l'érosion anormale ainsi qu'en employant des essences adaptées au sol et au climat;
- améliorant la productivité stationnelle par le travail du sol, la fertilisation ou l'irrigation;
- éliminant la concurrence végétale indésirable qui opprime les arbres et qui, de ce fait, diminue la production ligneuse.

Ces façons d'augmenter le rendement en bois s'appliquent à l'échelle du peuplement, pour changer la structure et la dynamique de chaque peuplement. Or, les forêts sont constituées de beaucoup de peuplements, qui sont habituellement regroupés en une unité d'aménagement pour les besoins de la planification. L'aménagement forestier comporte la prise de mesures (c'est-à-dire protection, reboisement, soins cultureux, programme des coupes [localisation, assiette et calendrier] et planification de l'utilisation intégrée) de toute l'unité d'aménagement.

La sylviculture n'est pas synonyme d'aménagement. Elle comprend les mesures prises à l'échelle de chaque peuplement pour renouveler et améliorer la forêt afin d'atteindre les objectifs d'aménagement touchant la matière ligneuse, la faune, les loisirs, les paysages, la conservation et la gestion de l'eau.

Historique

De 1910 à 1950, la sylviculture au Canada s'est surtout préoccupée de planter des arbres sur les exploitations agricoles des Prairies ainsi que sur les terres agricoles abandonnées de l'est du pays. Dans les forêts publiques, on se fiait à la régénération naturelle qui succédait à la coupe. De 1950 à 1970, on s'est efforcé d'aider la régénération naturelle en modifiant les méthodes de coupe, en scarifiant et en préparant des prescriptions sylvicoles de nature écologique pour favoriser la régénération naturelle. On a alors mis sur pied des programmes de plantation et d'amélioration des arbres. Au cours des années 70 et 80, on a insisté sur la plantation d'arbres de qualité et sur le traitement des terres insuffisamment reboisées, y compris l'utilisation accrue des herbicides (Weetman, 1982).

De 1980 à 1990, les programmes de plantation se sont amplifiés au point d'englober le quart de la superficie annuellement coupée, qui est d'environ 900 000 ha (Kuhnke, 1989). Dans certaines provinces, on distingue les travaux obligatoires de base exigés sur les permis ou les concessions jusqu'à ce que la régénération soit bien établie, autonome, et les pratiques sylvicoles d'appoint ou intensives qui visent à améliorer et à accélérer les performances des peuplements.

À l'origine, la plupart des programmes sylvicoles ont été réalisés par des organismes de l'État. Au cours des années 80, avec la privatisation de ces programmes, les entreprises privées de sylviculture ont rapidement prospéré. De plus en plus, on insiste sur la conception et l'adaptation des programmes d'aménagement et de sylviculture aux structures d'âge des forêts afin d'assurer la continuité de la production de bois. Dès 1990, la plus grande partie de la possibilité forestière excédentaire des provinces avait été absorbée par la nouvelle expansion industrielle. La plupart des opérations de coupe se poursuivent et se poursuivront dans les vieilles forêts vierges, mais celles-ci seront bientôt épuisées. Auparavant, les pratiques sylvicoles étaient soucieuses presque exclusivement de la réussite de la régénération. On en est maintenant à un dosage plus équilibré et mieux conçu de régénérations et de travaux sylvicoles, à partir de prescriptions sylvicoles établies antérieurement à la récolte. Ce changement d'orientation a fait converger l'attention vers la coupe d'éclaircie précommerciale, l'élagage, l'amélioration des arbres, la coupe

d'éclaircie commerciale et la fertilisation en vue de l'obtention de peuplements de qualité dans le délai imposé par le recul des réserves de forêts anciennes.

Comme le public se préoccupe de plus en plus de l'aspect visuel et des effets écologiques de la coupe à blanc (la principale méthode de récolte), les programmes sylvicoles cherchent de plus en plus à s'appuyer sur des méthodes de rechange convenables qui satisfont aux contraintes de l'utilisation intégrée imposées par les demandes du public, celles des aménagistes de la faune, des loisirs, des bassins hydrographiques et par la nécessité d'une régénération couronnée de succès.

Opérations fondamentales de sylviculture

Classification écologique

Au début, on a tenté d'appliquer à de vastes forêts écologiquement complexes des systèmes de récolte modifiés ou de simples règles de plantation, mais on s'est rendu à l'évidence : pour être couronnée de succès, la régénération devait se fonder sur une étude plus détaillée de l'écologie forestière. On a opté pour la classification biophysique, c'est-à-dire la classification des terrains forestiers d'après la végétation du sous-bois, intégrée à une matrice double, constituée des régimes d'éléments nutritifs et d'humidité. Ces régimes vont respectivement du sec au très humide et, sur le plan nutritif, du pauvre au riche.

Les écosystèmes ou les associations sont reconnus comme groupes sylvicoles opérationnels à l'intérieur de la double matrice. Celle-ci est établie pour de vastes écorégions ou zones biogéoclimatiques qui représentent une relation reconnaissable à l'échelon régional entre la couverture forestière, le climat et les formes de terrains. Les unités que l'on y reconnaît sont décrites en fonction de types forestiers et des caractéristiques connexes du profil pédologique. À cela, on ajoute des interprétations pour les besoins de l'aménagement, les facteurs limitants ainsi que des données sur les successions, ce qui fait que les pratiques sylvicoles s'articulent autour d'une classification biologique fondée à son tour sur les paramètres des forêts naturelles. Ces classifications sont enrichies de la connaissance et des expériences, positives ou négatives, des opérations sylvicoles antérieures ainsi que de données sur la productivité forestière. Ces connaissances sont qualifiées, de ce fait, de ponctuelles ou de stationnelles. Elles se sont révélées une condition essentielle de la pratique sylvicole pour éviter les erreurs et tirer une leçon des succès et des échecs.

Assurer la régénération naturelle

Au début, toutes les forêts du Canada se sont implantées grâce à la régénération naturelle, sans l'intervention de l'homme. Les incendies, les chablis et les attaques des insectes sont les agents habituels de mortalité des vieilles forêts, et les essences sont adaptées à la régénération consécutive à ces perturbations. La coupe du bois provoque des modifications critiques du lit de germination et de l'apport de semences auquel ne correspond rien de connu dans la nature.

L'observation des circonstances qui assuraient le succès de la régénération naturelle a abouti à des prescriptions sylvicoles visant à assurer un ensemencement suffisant, un lit de germination ainsi que des conditions d'humidité et de croissance qui favorisent les essences recherchées.

La combinaison des méthodes de coupe et des autres traitements par lesquels on établit ou on renouvelle un peuplement constitue une méthode de reproduction (Smith, 1986). Le programme des traitements sylvicoles durant la vie du peuplement constitue le régime sylvicole ou mode de régénération. Les régimes ou modes de régénération suivants sont utilisés au Canada :

- le mode de régénération par coupe à blanc, qui comporte la coupe de tous les arbres;
- le mode de régénération par coupes progressives, qui comporte la conservation d'un couvert d'arbres à maturité tandis que s'établit une régénération, en strate inférieure. Cette dernière s'appelle régénération préexistante et elle s'effectue souvent naturellement dans les vieilles forêts;
- le mode de régénération avec réserve de semenciers, qui comporte la coupe de tous les arbres à l'exception d'un certain nombre de semenciers de forme supérieure, laissés seuls ou en petits groupes, de même qu'un lit de germination favorable;
- le jardinage, qui comporte la conservation d'un peuplement de structure inéquienne et irrégulière, qui se régénère de lui-même et qui est périodiquement soumis à des coupes pour extraire les arbres de toutes les classes de dimensions;
- le régime du taillis, qui comporte la coupe à blanc mais qui repose sur la multiplication végétative à partir de rejets et de drageons.

Chaque essence et espèce végétale possède une stratégie et un mode particulier de reproduction. L'ensemble des connaissances à cet égard constitue l'écologie de l'essence (Fowells, 1965; Daniel et collab., 1979).

Même si l'on choisit soigneusement les régimes sylvicoles, il est biologiquement impossible d'assurer, dans de nombreuses associations forestières canadiennes, une régénération naturelle qui soit à la fois rapide et abondante. Nous continuons à récolter de vastes superficies

de forêts surannées, souvent composées d'essences de climax, mal adaptées à l'implantation rapide et à la croissance sur des superficies coupées à blanc où la végétation est clairsemée. L'âge extrême des arbres et la forte incidence de la pourriture et de la maladie rendent souvent obligatoire la coupe à blanc. Les superficies coupées à blanc ont d'abord un aspect rebutant et sont très critiquées par le public. Leur reboisement est habituellement nécessaire, pour accélérer la régénération. Faute de plantation, les vastes superficies insuffisamment reboisées se sont multipliées. Aujourd'hui, elles sont affectées en priorité pour la régénération artificielle. L'amélioration mécanique des lits de germination, qui vise avant tout à exposer le sol minéral et à supprimer la concurrence végétale, s'appelle scarifiage. Ce traitement est communément prescrit pour la régénération naturelle.

Régénération artificielle

On décide de recourir à la régénération artificielle lorsque :

- La régénération naturelle ne peut être assurée avec certitude, lorsqu'elle est d'une densité excessive ou de piètre qualité ou qu'elle est infestée par la maladie ou par des espèces indésirables.
- Une régénération rapide est nécessaire en même temps que la maîtrise des essences et de la densité.
- Les avantages de l'amélioration génétique et de l'amélioration générale des arbres permettent d'améliorer les matériels de reproduction en pépinière.
- Le mariage de l'essence à la station, la plantation d'une essence exotique ou les deux procureront des gains considérables de production.

Comme les circonstances précitées sont fréquentes, la régénération artificielle a acquis une grande vogue dans la période de 1960 à 1990. Actuellement, le tiers de superficies récemment coupées à blanc est planté (Kuhnke, 1989).

En régénération artificielle, il faut se conformer aux pratiques suivantes :

Assurer un apport de semences

Les collections de semences peuvent être constituées soit à partir de peuplements naturels non traités, de peuplements naturels sélectionnés consacrés à la production de semences (peuplements producteurs de semences), soit à partir de plantations de familles d'arbres sélectionnés, plantées en vergers, irriguées et fertilisées afin de provoquer la floraison

(vergers à graines non contrôlées). Après pollinisation croisée entre les familles et tests de descendance, ces vergers sont soumis à une sélection, ce qui donne des vergers constitués d'arbres dont la performance génétique supérieure a été éprouvée (vergers à graines certifiées contrôlées).

Les essences ligneuses varient par le mode de production de leurs semences, et le mode de stockage et de germination de celles-ci varie également (USDA, 1974). Habituellement, l'étiquetage des semences d'arbres forestiers se fait selon la zone de production et la localité, et, habituellement, le transport des semences à l'extérieur de la zone ou de l'intervalle d'altitude est réglementé.

On stocke habituellement les semences d'arbres forestiers dans de vastes banques centralisées, réfrigérées, capables de répondre pendant de nombreuses années à la demande dont fait l'objet chaque essence. Certaines essences et certaines zones de production de semences sont en rupture de stock. Les semences des vergers à graines non contrôlées ne seront généralement pas disponibles en grandes quantités avant l'an 2000.

Certaines essences, l'épinette noire et le pin gris notamment, produisent beaucoup de semences dans des cônes qui restent suspendus aux arbres pendant de nombreuses années. La collecte de ces cônes est facile, ce qui favorise la constitution de gros stocks de semences peu coûteuses. Celles-ci servent à l'ensemencement direct, par aéronefs ou au sol (par exemple par motoneige ou véhicule tout-terrain), habituellement sur du terrain scarifié. L'ensemencement direct repose sur l'emploi de grosses quantités de semences, qui doivent par conséquent être peu coûteuses; c'est pourquoi son emploi est surtout limité à ces deux essences.

Les collectes de cônes sont souvent effectuées à partir d'arbres abattus à la faveur des opérations de coupe. Dans les arbres debout, on accède aux cônes en grimpant le long des troncs, en se servant d'échelles ou d'autres dispositifs de mise à niveau. Parfois, en terrain difficile, on se sert de cueilleurs de cônes.

Les semences collectées dans différentes parties de l'aire de répartition d'une essence sont contrôlées en diverses localités par des tests de provenance. Les semences de certaines provenances sont en pénurie. En Europe, les qualités ou les défauts de certaines provenances de semences de la Colombie-Britannique, notamment du douglas taxifolié, de l'épinette de Sitka, du sapin grandissime et du pin tordu, ont valu à ces essences une excellente ou une mauvaise réputation.

Par le passé, l'approvisionnement anarchique en semences et la piètre performance des plantations qui en a découlé sont à l'origine des règlements et des contrôles rigoureux que l'État a institués pour la collecte et le stockage des semences de même que de leur répartition sur le territoire domanial du Canada.

Pratiques en pépinières de production

Les semences des essences choisies pour les stations forestières à reboiser sont envoyées dans des pépinières forestières pour l'obtention de matériels de plantation. À l'origine, la plus grande partie des matériels de plantation y était produite par ensemencement sur billons couverts d'un sable de protection plus ou moins grossier, puis cultivée pendant une ou deux années, pour donner des plants à racines nues destinés à être utilisés en forêt immédiatement ou transplantés dans la pépinière pour un séjour d'une année ou deux afin qu'ils soient plus gros au moment de leur mise en place.

Actuellement, la plus grande partie des matériels de production en pépinière est cultivée en récipients, dans des serres où la température et l'humidité sont contrôlées, et elle est irriguée avec des solutions nutritives normalisées. Ces plants en récipients croissent plus rapidement, sont plus uniformes et souvent moins coûteux à produire, mais ils sont souvent plus démunis contre la concurrence après la transplantation que les plants à racines nues. La production canadienne, tant dans les pépinières de l'État que du privé, frise le milliard de semis par année. La plus grande partie du matériel, après extraction, est gardée au froid, puis acheminée par camion sur diverses distances vers le lieu de plantation. Plus de 95 % de la production est constituée de conifères, les deux tiers de pins et d'épinettes. On produit un peu de peupliers à partir de boutures.

Préparation du terrain

L'ameublissement du sol forestier afin d'améliorer le lit de germination destiné à la régénération naturelle s'appelle le scarifiage. La préparation du terrain vise à faciliter la plantation et à favoriser la survie et la croissance ultérieures. À cette fin, on se sert de moyens mécaniques (labour, disquage, scarifiage par sillons, écrasage et empilage des rémanents) ou chimiques (des herbicides habituellement), pour tuer ou supprimer la végétation concurrente. On utilise aussi le brûlage dirigé, pour éliminer les rémanents et les débris ligneux, retarder l'implantation de la végétation concurrente, assurer la fertilisation avec les cendres et mobiliser les éléments nutritifs ou rendre ceux-ci plus assimilables grâce au réchauffement du sol. Cette préparation est souvent essentielle à l'implantation végétale dans les stations riches, c'est-à-dire dont le sol très fertile est exposé à l'envahissement rapide par l'herbe et les broussailles. On a rapidement mis au point une large gamme d'engins de préparation du terrain, dans la foulée des nouveaux engins spécialisés de débardage (tracteurs sur roues ou sur chenilles et nouveaux types de porteurs et de rétrocaveuses).

Le brûlage dirigé s'est rapidement répandu après la mise au point de dispositifs d'allumage à partir d'hélicoptères et grâce au calcul scientifique des indices de combustion, de la masse des rémanents et de la vitesse de propagation du feu. La préparation du terrain est particulièrement nécessaire à la culture des conifères au Canada. Dans les vieilles forêts vierges que l'on coupe aujourd'hui, on trouve en effet beaucoup de petits arbres inutilisables, d'arbres en putréfaction et d'arbres sans intérêt commercial, et il importe d'autre part d'augmenter la température du sol dans de nombreuses forêts du Nord où les couches d'humus sont épaisses. Enfin, il faut combattre les espèces végétales concurrentes sur les superficies coupées à blanc et y traiter les nombreux rémanents.

Méthodes de plantation

De toutes les pratiques sylvicoles, celle qui consiste à planter environ un milliard d'arbres par année est la moins mécanisée. Il importe de planter soigneusement, dans la niche convenable; on a constaté que cela n'était réellement possible qu'à la main, malgré les essais très coûteux de mise au point d'engins à cette fin. La plantation manuelle exige plus d'un million de journées-personnes de travail par année. Cette tâche est une source importante de revenus annuels pour le secteur des entreprises de reboisement à contrat.

Non seulement il faut choisir sur mesure le lot de semences et l'essence pour chaque station, mais également, le type de matériel de plantation, c'est-à-dire son âge, sa taille, le fait qu'il soit à racines nues ou en récipients et s'il est en récipient, la grosseur et le type de ce dernier. Le type de récipient doit également correspondre au travail préalable de préparation du sol.

La plantation se fait habituellement au début du printemps, après la fonte, et elle est soumise à un contrôle et à des inspections rigoureuses de la qualité. Le travail est habituellement rémunéré à la pièce. Physiquement exigeant, il est habituellement confié à de jeunes gens qui manient par exemple la pioche ou la pelle pour le matériel à racines nues ou le tube plantoir pour le matériel en récipient.

Pratiques de gestion des végétaux

L'expérience a montré que la plantation doit être suivie de soins culturels pour amener les arbres à s'implanter et à atteindre le stade de l'autonomie de croissance, c'est-à-dire pour qu'ils soient suffisamment à l'abri de la concurrence des autres végétaux et disposent d'une réserve convenable d'humidité et d'éléments nutritifs pour survivre et

connaître une croissance en hauteur ininterrompue. L'atteinte de ce stade est une exigence sylvicole de base pour l'obtention d'un permis de coupe sur le domaine de certaines provinces. L'aménagement de la végétation englobe les travaux de préparation du sol avant et après la plantation de même que les travaux qui suivent la germination naturelle (Walstad et Kuch, 1987). Le dégagement des arbres de la végétation concurrente (mauvaises herbes) se fait chimiquement (habituellement au moyen d'herbicides sélectifs, avec ou sans engrais), manuellement (débroussaillage, arrachage et dégagement au moyen de tronçonneuses ou de scies débroussailleuses) ainsi que par des méthodes biologiques (pâturage de bovins, d'ovins et de caprins, et abrutissement par les cervidés).

Viser le stade de l'autonomie de croissance, c'est garantir une nouvelle récolte forestière dont la croissance sera assurée et prévisible, qui présentera de faibles risques et dont les dimensions du bois, la valeur du produit et le rendement seront calculables.

La sylviculture de base est considérée comme le minimum exigé pour le domaine public afin d'y assurer, pour le nouveau peuplement, une productivité au moins égale à celle du peuplement d'origine.

Les services provinciaux et territoriaux des forêts ont pour règle d'affecter à chaque génération de Canadiens un avoir limité dans les ressources forestières et de transmettre cet avoir, intact, à la génération suivante. La sylviculture de base satisfait, estime-t-on, à cette responsabilité morale.

Sylviculture intensive

Après l'établissement du peuplement, on peut améliorer la valeur du bois que l'on en tirera ainsi que la valeur des autres ressources de la forêt en faisant appel à la sylviculture intensive.

Coupes d'éclaircie précommerciales

Un peuplement ne peut produire qu'un volume donné de bois dans l'année, lorsque la station est complètement occupée par les arbres. L'éclaircie précommerciale vise donc à réduire le nombre d'arbres pour concentrer la production en volume sur un nombre plus restreint d'individus d'espèces recherchées. Ces coupes sont pratiquées manuellement, au moyen de scies débroussailleuses et de tronçonneuses ou, mécaniquement, au moyen de scies ou de fléaux montés sur des tracteurs. On homogénéise ainsi le peuplement, on accroît la taille

moyenne des arbres, et on réduit l'âge d'exploitabilité. La mécanisation est très difficile et très coûteuse. Souvent, il faut plus d'une journée-personne à l'hectare. Malgré les coûts élevés, la pratique est répandue, puisque en accélérant l'exploitation des jeunes peuplements on peut également accélérer la récolte des vieux peuplements suranés de l'unité d'aménagement, ce qui rapporte plus que ce qu'il faut pour éponger les coûts de l'éclaircie précommerciale. Cela permet également d'abaisser les coûts de l'exploitation et d'augmenter la valeur des produits. On améliore souvent en même temps l'habitat faunique et les valeurs esthétiques de la forêt. Faute d'éclaircie précommerciale, les peuplements qui occupent des stations peu fertiles peuvent ne jamais être exploitables. Les peuplements traités peuvent conserver jusqu'à la récolte la densité de tiges ainsi obtenue, ou ils peuvent subir ultérieurement une ou plusieurs éclaircies commerciales.

On qualifie la pratique de précommerciale parce qu'elle est appliquée peu après la fermeture du couvert, c'est-à-dire le moment où les cimes se joignent. Les arbres sont alors relativement petits et aucun débouché n'existe pour le bois coupé.

Coupes d'éclaircie commerciales

Jusqu'à 30 % du volume total de production d'un peuplement peut être perdu du fait de la mortalité provoquée par la concurrence (c'est-à-dire que les petits arbres des peuplements denses meurent faute d'espace). L'éclaircie commerciale constitue un moyen de récupérer cette perte et de tirer un premier revenu d'un peuplement, par la récolte des arbres suffisamment gros pour posséder une certaine valeur. Dans la pratique, il est presque impossible d'empêcher tout à fait les pertes dues à la mortalité potentielle parce qu'il faudrait que les éclaircies soient légères et répétées si chaque éclaircie doit laisser des volumes résiduels suffisants pour maintenir la vitesse de croissance du peuplement.

En raison de leur coût élevé et des conditions actuelles du marché canadien, la plupart des éclaircies ne sont pas rentables. En effet, elles sont le plus souvent légères et répétées, et leur produit ne peut pas être mis en marché. Même une éclaircie unique n'est pas toujours économique. Les éclaircies commerciales sont plus susceptibles d'être économiques si la densité des tiges a été réglée dès l'implantation ou au moyen d'éclaircies précommerciales. Actuellement, les éclaircies commerciales sont très peu pratiquées au Canada, surtout parce que la densité et la composition en essences s'y prêtent peu, parce que le coût de l'éclaircie est élevé et que la valeur du bois sur pied est faible.

Élagage et taille de formation

Après avoir réduit la densité des tiges dans les peuplements au point où, même s'ils sont jeunes, on peut reconnaître les arbres qui vaudront la peine d'être récoltés, l'élagage devient une possibilité. Grâce à l'élagage, on valorise chaque arbre en supprimant prématurément les branches inférieures de sorte qu'un bois net de nœuds se formera autour d'un cœur nouveau. Les branches de plusieurs essences utiles ne s'élaguent pas de façon spontanée et persistent sur la tige même après la mort de l'arbre due au manque de lumière.

Les branches vivantes et mortes sont coupées au ras du tronc au moyen de scies à main, la mécanisation étant très difficile. L'élagage répété est nécessaire afin d'assurer une forme cylindrique au cœur nouveau sans trop supprimer de branches vivantes de la cime.

L'opération est très coûteuse et, pour qu'elle soit économique, il faut que la valeur sur pied du bois net de nœuds soit considérablement plus grande que celle du bois nouveau et que le peuplement ait été soumis à une éclaircie. Comme ces conditions sont rares au Canada, l'élagage reste peu pratiqué. Avec l'augmentation du nombre de peuplements soumis à des éclaircies précommerciales et avec l'épuisement des réserves de vieux bois net de défauts, l'élagage deviendra économiquement plus attrayant. Le traitement exige un délai de 20 à 30 ans avant qu'un arbre puisse produire un volume suffisant de bois net de nœuds. Les essences qui y sont le plus communément soumises sont le pin blanc et le douglas taxifolié.

La taille de formation est une opération pratiquée dans les plantations d'arbres de Noël : on façonne l'arbre pour en faciliter la vente. L'opération se fait au moyen de cisailles. Les pins sont traités au cours de la croissance des pousses apicales. Les autres conifères sont taillés après la formation des bourgeons.

Opérations d'amélioration

L'amélioration d'un peuplement, c'est la suppression, par la coupe ou par des substances toxiques, de certains arbres difformes et indésirables dans un vieux peuplement. On y recourt habituellement dans les peuplements de feuillus qui n'ont pas été entretenus, qui renferment des arbres d'une valeur certaine mêlés à des arbres moins précieux. Habituellement, cette pratique ne produit aucun revenu, sauf peut-être du bois de chauffage. Il s'agit de privilégier la capacité de croissance des arbres les plus précieux, sans réduire à outrance le volume du matériel sur pied et sans perte d'accroissement. L'est du Canada est couvert de très vastes forêts de feuillus tolérants, dont on a souvent écrémé les arbres ayant la plus grande valeur. Délabrés, ces

peuplements doivent être améliorés. Actuellement, ce type de traitement est peu pratiqué en raison des coûts élevés et de l'absence de revenus immédiats.

Fertilisation et drainage

On peut accélérer la croissance des arbres et des peuplements par un apport supplémentaire d'éléments nutritifs essentiels. Contrairement aux cultures agricoles, les écosystèmes forestiers recyclent les éléments nutritifs. Pourtant, ce qui limite la croissance des peuplements forestiers, ce sont d'abord les éléments nutritifs disponibles, avant le climat, la température ou l'humidité.

L'épandage d'engrais granulés se fait à partir d'hélicoptères sur des peuplements forestiers choisis, et constitue une opération coûteuse. Comme le bois supplémentaire obtenu au moyen de la fertilisation est d'un coût élevé, les arbres ainsi traités doivent former le peuplement final (un peuplement éclairci à la densité finale des tiges) et la valeur du bois sur pied doit être élevée. Une condition favorable serait un déficit du volume du peuplement dans certaines classes d'âge de l'unité d'aménagement. Il importe de savoir que le peuplement pourra bien réagir au traitement.

La plupart des peuplements sont fertilisés après la fermeture du couvert, habituellement à la densité finale des tiges. On fertilise aussi à la plantation ou immédiatement après. Pour que l'opération soit couronnée de succès, il faut combattre la végétation concurrente et poser un diagnostic juste de l'équilibre nutritif de la régénération.

Le drainage des stations, notamment des sols organiques, recèle la vaste possibilité d'améliorer l'accroissement des peuplements. Même s'il est largement pratiqué dans les forêts boréales de la Finlande où on manque de bois et de terrains pour le faire croître, au Canada on l'utilise uniquement à titre expérimental, habituellement dans les muskegs à épinettes noires. À cette fin, on utilise des charrues forestières géantes ou des rétrocaveuses de conception spéciale. L'écartement entre les fossés de drainage et la profondeur de ces derniers doivent correspondre rigoureusement aux caractéristiques hydrologiques ainsi qu'à la classification de la matière organique.

Pratiques sylvicoles spéciales

La plupart des pratiques de sylviculture intensives visent à améliorer la production de bois. Il en existe qui visent d'autres objectifs.

L'aménagement des vergers à graines

Ce type d'aménagement vise à maximiser la production de cônes. Par le drainage, on limite l'humidité du sol; par l'irrigation au moyen de conduites verticales de pulvérisation, on retarde la formation des bourgeons jusqu'à ce que les sources locales de pollen aient cessé de produire; par l'application répétée d'engrais azotés et la cicatrisation basale, on stimule la formation des bourgeons à fleurs femelles; par la taille radicale du houppier, on facilite la cueillette des cônes. Enfin on a recours à l'amélioration génétique par pollinisation croisée, ainsi qu'aux tests de descendance et à l'élimination des sujets insatisfaisants.

L'aménagement des pépinières

La gestion des pépinières forestières comprend plusieurs techniques spécialisées qui se rapprochent plus de l'agronomie que de la sylviculture. Chaque pépinière fait face à certains problèmes qui doivent être résolus à force d'essais et d'erreurs. Les semis en croissance en plein air sont généralement issus de semences et sont à racines nues, c'est-à-dire que leurs racines seront séparées de leur milieu de croissance quand ils seront transportés sur le terrain de reboisement. Le rétablissement du contact entre les racines et le sol constitue une phase cruciale et comporte un inconvénient fondamental puisque la plantation ne peut s'effectuer qu'au cours d'une courte période correspondant à la croissance rapide des racines. Les autres techniques de production de semis forestiers, soit les boutures végétatives et les plants en récipient, ont connu, surtout pour la dernière méthode, une croissance phénoménale au cours des dernières années.

Sylviculture des zones de loisir et sylviculture paysagère

Ces formes de sylviculture comportent l'amélioration des peuplements, les éclaircies précommerciales et commerciales de même que l'aménagement de la végétation afin de répondre aux besoins des campeurs, des excursionnistes et des automobilistes qui passent en touristes dans les parcs, dans les aires de loisirs ainsi que dans les forêts commerciales. Les critères de l'aménagement paysager exigent souvent des modifications majeures de la disposition des parterres de coupe, du choix du régime sylvicole et même du choix des essences plantées. L'élagage des arbres sur le bord des routes forestières permet d'apercevoir l'intérieur des peuplements. Ces derniers sont délibérément façonnés par les pratiques sylvicoles afin d'améliorer

l'habitat de la faune. À l'échelon du peuplement, on a recourt à la coupe d'éclaircie précommerciale et commerciale de même qu'à la fertilisation afin d'encourager la production fourragère sous le couvert forestier, au traitement de jardinage le long des cours d'eau afin de protéger les habitats riverains et maintenir la fraîcheur de l'eau ainsi qu'à l'abandon délibéré des chicots, des arbres morts et des arbres loups, afin de favoriser la nidification. Pour favoriser la pousse du fourrage et retarder le processus naturel de succession, on allume des incendies dirigés sur les superficies coupées à blanc, sur les prairies forestières et dans les peuplements. L'ensemencement de graminées est une pratique commune sur les superficies coupées à blanc sur les parcours ouverts de l'Ouest où les bovidés pâturent.

Relevés sylvicoles et tenue de registres pour le suivi des peuplements

L'une des caractéristiques essentielles de la foresterie réside dans la planification des mesures sylvicoles de façon à satisfaire aux objectifs d'aménagement envisagés par les propriétaires. La planification exige une excellente tenue des registres ainsi que le contrôle des performances des peuplements au moyen de relevés. Les relevés sylvicoles peuvent porter sur la régénération et les retards dans le reboisement, sur la plantation des semis et leur établissement. Toutes ces données sont intégrées à des registres qui tracent l'historique des peuplements, ces registres étant à leur tour des éléments des systèmes de planification et d'inventaire de la forêt.

Après toute coupe à blanc, il faut faire des relevés sylvicoles au cours des 10 à 40 années que prend le nouveau peuplement pour atteindre la fermeture du couvert. Pour le Canada, cela signifie une charge annuelle de travail sur un à trois millions d'hectares.

Ces relevés peuvent s'effectuer sur le terrain ou par une forme quelconque de télédétection. Dans le premier cas, il peut s'agir d'une simple promenade ou d'un échantillonnage sur de nombreuses petites placettes, temporaires et permanentes, établies selon un quadrillage des superficies coupées. On y examine la fréquence des essences ainsi que la densité et la hauteur des tiges, et on note la présence d'insectes, de maladies et d'autres dégâts, ainsi que la concurrence des espèces indésirables.

Comme la plupart des forêts commerciales du Canada sont concédées à bail pour la récolte du bois, les concessionnaires étant légalement tenus d'assurer une régénération ou d'amener les semis au stade de l'autonomie de croissance, les relevés équivalent à des inspections

des performances. Dans certaines provinces, on en confie le soin à des vérificateurs agréés par la province.

Les systèmes où l'on prend en note les données sur les antécédents des peuplements sont habituellement des systèmes de stockage et d'extraction informatisés qui s'appliquent à un peuplement à la fois. Souvent accouplés à un système d'information géographique et à un système plus général et intégré de planification et d'inventaire de la forêt, ils sont mis au point et entretenus par des sociétés autorisées ainsi que par les administrations provinciales. Le Canada ne possède pas de système national d'enregistrement des antécédents des peuplements.

Préparation des plans d'aménagement

Le dernier grand volet de la sylviculture, si on excepte les aspects administratifs et juridiques de la passation de marchés, dont il ne sera pas question ici, c'est la préparation des plans d'aménagement.

Cette pratique sylvicole consiste à évaluer les peuplements pour mesurer le matériel sur pied, la structure du peuplement, la composition en essences, la fertilité et le régime de l'humidité, l'ampleur de la régénération, la situation des lits de germination et des sources de semence, l'embroussaillage, la valeur sur le plan du paysage, des loisirs et des habitats fauniques; à planifier l'implantation du peuplement et les soins culturaux; à rédiger des prescriptions détaillées; à mettre en œuvre les mesures prévues et à surveiller leur exécution, à l'échelon du peuplement; et à déterminer les répercussions de ces travaux sur les objectifs fixés pour l'ensemble de la forêt. Ces analyses et prescriptions formelles sont obligatoires dans certaines provinces pour chaque superficie coupée et elles doivent être signées par un ingénieur forestier (des milliers sont exigées chaque année). Elles sont devenues nécessaires en raison des controverses soulevées par l'utilisation intégrée des forêts (bois, loisirs, faune, sites, conservation de la nature) et parce que la variabilité et la complexité biologiques des forêts n'autorisent pas de traitements normalisés.

L'inventaire du peuplement correspond à diverses solutions de rechange, toutes possibles, pour l'aménagement du peuplement, solutions qui répondent aux objectifs des propriétaires et qui sont économiques. On retient la meilleure et on élabore un plan pluriannuel détaillé de mise en œuvre, avec recommandations sur les prix et les détails de la marche à suivre. Tout ce processus ressemble au travail effectué par les ingénieurs et les architectes. La préparation et l'exécution réussie d'un plan de travaux sylvicoles est le test ultime pour démontrer le professionnalisme et la capacité d'un sylviculteur canadien.

Bibliographie

- Daniel, T.W.; Helms, J.A.; Baker, F.S. 1979. Principles of silviculture. McGraw-Hill Book Co., New York.
- Fowells, H.A., editor. 1965. Silvics of forest trees of the United States. USDA, Forest Service Agriculture Handbook No. 271.
- Kuhnke, D.H. 1989. Statistiques sylvicoles canadiennes : résumé couvrant une période de 11 ans. Forêts Canada, Rapport d'information NOR-X-301F. 81 p.
- Smith, D.M. 1986. The practice of silviculture. 8th ed. John Wiley & Sons, New York.
- USDA (U.S. Department of Agriculture). 1974. Seeds of woody plants in the United States. USDA, Forest Service Agriculture Handbook No. 450.
- Walstad, J.D.; Kuch, P.J. 1987. Forest vegetation management for conifer production. John Wiley & Sons, New York.
- Weetman, G.F. 1982. The evolution and status of Canadian silviculture practice. The Forestry Chronicle 58(2): 74-78.

Deuxième partie

Glossaire

Les entrées de ce glossaire sont classées alphabétiquement. En quelques cas, les termes ou qualificatifs s'appliquant à un concept (par exemple *classe de cime*) sont groupés afin qu'il soit plus facile de les comparer. Chacun de ces termes (par exemple *dominant*) est tout de même inscrit à sa place alphabétique avec renvoi au terme principal. De nombreuses expressions ont des synonymes et ceux-ci sont également inscrits à leur place avec renvoi au terme principal dans le cas où l'ordre alphabétique l'exige.

Le numéro entre parenthèses qui suit les définitions réfère aux sources des définitions, dont on trouve la liste ci-dessous (les définitions non suivies de numéro ont été rédigées pour le présent ouvrage). Ces définitions sont une traduction de l'anglais, lesquelles ont en bien des cas été paraphrasées ou modifiées pour assurer l'uniformité de la publication. Cette remarque sur les sources vaut particulièrement pour la troisième, c'est-à-dire Ford-Robertson. Cet ouvrage possède en effet un équivalent français, celui de Métro, qui réfère à celui de Ford-Robertson par un système de référence universelle, mais dont les définitions s'en démarquent souvent. Les définitions présentées ici font de nombreux emprunts à l'ouvrage de Métro, mais elles se bornent la plupart du temps à suivre la formulation anglaise. L'ouvrage de Métro et celui de Delpech et collab. ont été particulièrement consultés pour l'établissement de la terminologie française.

Par ailleurs, tout transfert de langue exige une certaine adaptation. Ainsi au mot *plantation*, qui traduit le mot *planting*, la troisième acception a été ajoutée en français. En effet, le sens de plantation comme résultat de l'action de planter s'impose de lui-même en français, tandis que le terme anglais *planting* n'exprime que l'action. Le terme *duff* n'a pas d'équivalent précis en français. À *litière*, on précise que ce terme sert à traduire *duff*, dont le concept englobe celui de litière plus la couche superficielle de l'humus, et, à *humus*, que ce terme sert également à traduire *duff*. Les termes anglais *system* et *method* sont traduits soit par *régime*, soit par *mode de régénération*, ou encore par *méthode*, et parfois ils ne sont pas traduits.

Certains choix ont dû être faits pour ce qui est des synonymes. Citons parmi les plus intéressants le terme *station* qui a été choisi comme entrée principale pour traduire l'anglais *site*, bien que le mot français *site* soit très courant au Québec, et l'expression *mode de régénération* que l'on remplace souvent par *système*.

Le terme *semis* est le premier choix pour traduire *seedling* et il est accompagné de son synonyme *plant*. Pour traduire *seeding*, la préférence a été donnée à *ensemencement* et le terme *semis* donné comme second choix. Ces synonymes sont tous inscrits à leur place alphabétique.

1. Adams, D.L., et al. 1989. Recommended changes in silviculture terminology. Unpublished. Silviculture Instructors Subgroup, Silviculture Working Group (D2), Society of American Foresters. Washington, DC.
2. Crcha, J.; Martel, J.; Savard, J. 1977. Normes de traitements sylvicoles. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec.
3. Ford-Robertson, F.C. 1971. Terminology of forest science, technology practice and products. Society of American Foresters, Washington, DC.
4. Forestry Statistics and Systems Branch, Canadian Forestry Service. 1984. Reporting and summarizing forestry change data—Manitoba pilot study. Petawawa National Forestry Institute, Chalk River, Ont. Inf. Rep. PI-X-36.
5. Haddon, B.D. 1988. Terminologie de l'Inventaire des forêts du Canada. 3^e éd. Comité de l'Inventaire des forêts du Canada, Forêts Canada. 113 p.
6. Merrill, D.F.; Alexander, M.E., editors. 1987. Glossary of forest fire management terms. 4th ed. National Research Council of Canada, Canadian Committee on Forest Fire Management, Ottawa. Publication NRCC No. 26516.
7. New Brunswick Department of Natural Resources. No date. Glossary of terms.
8. Ontario Ministry of Natural Resources. 1984. Glossary of terms. Unpublished.
9. Province of Saskatchewan. 1989. Silviculture definitions. Unpublished.
10. Smith, D.M. 1986. The practice of silviculture. 8th ed. John Wiley & Sons, New York.

11. Wright, J.W. 1976. Introduction to forest genetics. Academic Press, New York.
12. Zobel, B.; Talbert, J. 1984. Applied forest tree improvement. John Wiley & Sons, New York.

Sources ajoutées à la deuxième édition

13. Agriculture Handbook No. 553. U.S. Department of Agriculture. Washington, DC.
14. Holmes, S. 1979. S. Henderson's dictionary of biological terms. 9th ed. Longman Group Ltd., London.
15. Zumer-Linder, M. 1979. Environmental word-list. Ecological Studies 3. Swedish University of Agriculture Sciences, International Rural Development Centre, Uppsala, Sweden.
16. Forestry Commission Leaflet No. 77. UK.
17. Dawkins, H.C. 1958. The management of natural tropical high forest with special reference to Uganda. p. 127–129. *in* Inst. Paper No. 34, IFI, Oxford, U.K.
18. Moore, R.; Mills, T. 1977. An environmental guide to Western surface mining. Part two: Impacts, mitigation and monitoring, p. VI1-VI9. Fish and Wildlife Service, U.S. Department of the Interior.
19. 1974. A glossary of terms used in range management. 2nd ed. Society for Range Management, Denver, CO.
20. Collacott, T.C. (Ed.). 1971. Dictionary of science and technology. W. & R. Chambers Ltd., Edinburgh.
21. Institut canadien de recherches en génie forestier. 1993. Communications personnelles.
22. Winters, R.K. (Ed.). 1977. Terminology of forest science, technology, practice and products. English-language version. Addendum 1. S.A.F. Washington, DC.
23. Sutton, R.F.; Tinus, R.W. 1983. Root and root system terminology. Forest Science Monograph No. 24. For. Sci. 29 (Suppl.).

24. Franzese, M.L.; Thompson, T.J.; McNutt, J. 1978. Comp. glossary of forestry related terms. Potlach Corporation, Lewiston.
25. Snyder, E.B. 1972. Glossary for forest tree improvement workers. Southern For. Exp. Stn., For. Serv., US Dep. Agr. 22 p.
26. Steppler, H.A.; Nair, P.K.R. 1987. Agroforestry: A decade of development. ICRAF, Nairobi, Kenya. 276 p.
27. Sutton, R.F. 1985. Vegetation management in Canadian forestry. Govt. Can., Can. For. Serv. Sault-Ste-Marie, Ont. Inf. Rep. 0-X-369. 34 p. + Append.
28. Ontario Ministry of Natural Ressources. 1987. Timber management guidelines for the protection of tourism values.
29. Thompson, A.J.; Fleming, R. 1991. Legislative and policy limits to successful integrated pest management in Canada's forest. For. Chron. 67(5):493-499.

Documentation française

Delpech, R.; Dumé, G.; Galmiche, P.; Timbal, J. 1985. Vocabulaire : Typologie des stations forestières. Institut pour le développement forestier, Ministère de l'Agriculture, Direction des forêts, Paris (Distribution Lavoisier). 243 p.

Métro, A. 1975. Terminologie forestière : Sciences forestières, technologie, pratiques et produits forestiers. Association française des eaux et forêts; Conseil international de la langue française. Coll. de terminologie forestière multilingue n° 2. 432 p.

A

abattage [cutting]

Action d'abattre un arbre sur pied, ou un peuplement forestier. (3)

abattage à la cisaille (mécanique) [shearing]

Voir **traitement à la cisaille**

abattage au diamètre limite [diameter-limit cutting]

Voir **coupe au diamètre limite**

accroissement [increment]

Augmentation du diamètre, de la surface terrière, de la hauteur, du volume, de la qualité et de la valeur d'un arbre ou d'un peuplement au cours d'une période donnée. (5)

adjuvant [adjuvant]

Toute substance, solide ou liquide, qui, ajoutée à un produit antiparasitaire, accroît son efficacité. (3)

adventif [adventitious, epicormic]

Qualifie un organe végétal qui se forme sur un autre organe, à un stade plus ou moins tardif du développement de ce dernier, en dehors des mécanismes normaux de ramification. Un **bourgeon adventif** peut venir sur n'importe quelle partie d'une tige, d'une feuille ou d'une racine, sans connexion vasculaire avec la moëlle. Une **racine adventive** est une racine qui se forme sur une partie de la plante autre qu'une racine préexistante, par exemple la branche ou une feuille. (3) Une **pousse adventive** [epicormic shoot] est celle qui provient d'un bourgeon adventif (ou dormant) sur la tige d'une plante ligneuse ou sur une branche. (1)

affectation de régénération [periodic block]

Partie de forêt destinée à faire l'objet d'opérations sylvicoles déterminées. (3)

âge [age]

âge à hauteur de poitrine [breast height age] : Nombre de cernes annuels entre l'écorce et la moëlle, comptés à hauteur de poitrine (1,3 m au-dessus du niveau moyen du sol). (5)

âge à hauteur de souche [stump age] : Nombre de cernes annuels entre l'écorce et la moëlle, comptés à hauteur de souche (0,15 m au-dessus du niveau moyen du sol). (5)

âge d'exploitabilité [silvicultural rotation] : âge d'un peuplement régulier au moment de la récolte tel que fixé par l'aménagement. Si, dans la pratique, l'âge du peuplement est différent de celui fixé initialement par l'aménagement, on l'appelle **âge d'exploitation**.

âge de maturité [harvest age] : En parlant d'un arbre, nombre d'années écoulées entre l'établissement et le moment où il a atteint son plein développement.

âge de récolte [harvest age] : Nombre d'années écoulées entre l'établissement d'un peuplement et une condition spécifiée de maturité.

âge total [total age] :

1. En parlant d'un arbre, nombre d'années écoulées depuis la germination de la graine ou le bourgeonnement du rejet ou du drageon ou l'enracinement d'une bouture.
2. En parlant d'une forêt, d'un peuplement ou d'un type forestier équienne, l'âge moyen de tous les arbres dominants et codominants qui en font partie.

agroforesterie [agroforestry]

Intégration délibérée dans l'espace ou le temps, de plantes ligneuses vivaces avec des récoltes annuelles de plantes herbacées et/ou avec des animaux en provenance de la même unité d'aménagement. (26)

allélopathie [allelopathy]

Influence négative des plantes (autres que les micro-organismes) les unes sur les autres, résultant des produits de leur métabolisme. (3)

allumage de zone [area ignition]

Technique consistant à allumer simultanément ou en succession rapide une série de foyers assez rapprochés les uns des autres pour qu'ils s'activent mutuellement et couvrent rapidement d'un feu intense une large zone déterminée. (6)

amélioration d'un peuplement [stand improvement]

Voir **opération d'amélioration**

amélioration de la station [site improvement]

Modifications apportées à une station de façon à améliorer les conditions de croissances pour une espèce donnée. (10)

amélioration forestière [forest improvement]

Voir **opération d'amélioration**

amélioration générale des arbres forestiers [forest tree improvement]

Sélection des arbres porte-graines combinée à d'autres travaux sylvicoles (préparation du sol ou fertilisation) pour améliorer le rendement et la qualité des produits des terrains forestiers. (12)

amélioration génétique des arbres forestiers [forest tree breeding]

Manipulation génétique des arbres, comprenant habituellement la sélection, la culture et la fécondation contrôlée, afin de résoudre certains problèmes spécifiques ou pour obtenir un produit recherché.

aménagement forestier de base [basic forest management]

Stratégie d'aménagement forestier assurant une régénération bien établie, libre de toute compétition et bien répartie.

aménagement forestier extensif [extensive forest management]

Stratégie d'aménagement qui repose sur la régénération naturelle et la protection contre les incendies et les insectes.

aménagement forestier intensif [intensive forest management]

Stratégie d'aménagement forestier de base à laquelle s'ajoutent les soins culturaux aux jeunes peuplements et la régénération des peuplements par des moyens artificiels.

ameublissement profond [deep chiseling]

Traitement de la surface du sol dans le but de la rendre plus meuble. (18) En Saskatchewan cette opération est une décompaction.

amplitude écologique [ecological amplitude]

Voir **tolérance**

andain [windrow]

Empilement en rangée de rebuts de coupe pour dégager le parterre de coupe. (2)

année semencière [seed year]

Pour n'importe quelle essence forestière, mais plus particulièrement pour celles qui fructifient irrégulièrement ou rarement, année où les arbres produisent une quantité satisfaisante de graines. Le concept peut s'appliquer soit à des peuplements, soit à des individus bien définis. (3) La récolte de ces années de semences peut être qualifiée de **record** ou de **surabondante**.

annélation [girdling]

Syn. annelage

1. Sylviculture : Incision ou ensemble d'incisions plus ou moins continues pratiquées tout autour du tronc d'un arbre (ou d'une branche), dans l'écorce, le liber, et parfois le bois, en vue de tuer l'arbre ou la branche ou d'en diminuer la vigueur. Cette technique peut être accompagnée d'application de poison (**annélation avec phytocide**) ou non (**annélation sans phytocide**). (7) Il est parfois commode de faire ces incisions obliquement vers le bas et cela donne à l'ensemble l'apparence d'une **annélation en zigzag**.
2. Protection des forêts : Destruction totale ou partielle des tissus vivants d'un végétal sur un anneau tout autour de la tige, d'une branche ou d'une racine par d'autres agents que l'homme (par exemple des insectes, des rongeurs). (3)

annélation en encoches [frill girdling]

Annélation réalisée en pratiquant du haut vers le bas des séries d'incisions plus ou moins contiguës tout autour d'un tronc ou d'une branche, souvent en vue d'introduire un poison. Si les incisions ne sont pas contiguës, on les appelle **incisions par encoches disjointes**; de telles annélations superposées sont dites **annélations doubles**. (4)

annélation partielle [ring-barking]

Annélation pratiquée sur une partie seulement de la périphérie d'un arbre en vue de l'affaiblir ou de le tuer. (3)

annélation totale [band girdling]

Extraction d'une large bande d'écorce, de quelques centimètres à 1 mètre de largeur, sur le pourtour de la tige vivante, avec ou sans aubier, dans le but de tuer (avec ou sans l'aide de phytocide) ou du moins d'affaiblir un arbre. (3)

application d'engrais [fertilizer application]

Voir **fertilisation**

application en plein [broadcast application]

Voir **traitement en plein****application sous forme granulaire** [granular application]

Processus général par lequel les fertilisants ou phytocides sous forme granulaire sont dispersés sur une superficie donnée.

arasement des chicots [snagging]

Supprimer ou élaguer des chicots. (3)

arboriculture [arboriculture]

Ensemble des sciences et des techniques appliquées à la culture des arbres, arbustes et arbrisseaux, considérés individuellement, en petits groupes ou dans des vergers (par opposition à la sylviculture qui les prend en considération lorsqu'ils constituent des forêts ou tout au moins des groupements végétaux importants), à des fins ornementales, de protection ou d'éducation, plutôt qu'à des fins d'utilisation directe ou de profit. (3)

arbre abattu [downed tree]

Tout arbre couché sur le sol, déraciné, brisé, ou volontairement abattu par l'homme, avec ou sans équipement spécial. (3)

arbre-abri [nurse tree]

Arbre, arbrisseau ou autre végétal, indigène ou exotique, destiné à protéger de l'insolation, du froid, du vent, etc. les jeunes plants d'une plantation, ou à en améliorer le port. (1) La culture de plantes à cette fin se dit **culture-abri** [nurse crop] et le résultat obtenu, **plantation-abri**.

arbre dominé [overtopped tree]

Voir **classe de cime, étage**

arbre du peuplement final [crop tree]

Tout arbre subsistant ou destiné à subsister dans un peuplement jusqu'à la coupe définitive. (1) Syn. arbre d'avenir.

arbre loup [wolf tree]

Gros arbre de mauvaise forme qui occupe plus d'espace que sa valeur commerciale ne le justifie. (1)

arbre marqué en réserve [leave tree]

Arbre désigné et marqué sur une coupe pour rester sur pied sur un parterre de coupe. Syn. réserve.

arbre plus [plus tree]

Phénotype d'arbre que l'on juge exceptionnellement supérieur d'un point de vue donné, alors que cela n'est pas encore prouvé par expérimentation, par exemple par son taux de croissance compte tenu de la qualité de la station, ou par son port, la qualité de son bois, sa résistance apparente aux maladies et aux attaques d'insectes, ou son comportement vis-à-vis d'autres facteurs du milieu défavorables (rusticité). (3)

arbrisseau [shrub]

Végétal ligneux pérenne, généralement de modestes dimensions, n'ayant pas de tronc bien différencié. (3)

arrachage [lifting]

Opération qui consiste à sortir les jeunes semis ou plants du sol de la pépinière ou, d'une façon plus générale, du milieu où ils ont crû. En pépinière ce travail est fait à la main ou à l'aide d'**arracheuses**.

arracheuse [plant lifter]

Voir **arrachage**

arriéré [backlog]

Terme utilisé par l'administration pour désigner les terrains qui ont été dénudés par la coupe, les incendies, etc., et qui demeurent insuffisamment reboisés. Syn. arriéré du reboisement; retard dans les travaux de reboisement, arrérage.

autonomie de croissance [free-to-grow]

Voir **établi**

B

badigeonnage de souches [stump treatment]

Application d'un phytocide sur les souches des feuillus ou à proximité afin d'empêcher la production de rejets ou de drageons. (2)
Des fongicides ou de la peinture peuvent être appliqués pour prévenir la propagation d'infection fongique.

balancement au vent [windrock]

Mouvement des tiges sous le vent pouvant aboutir, par frottement, à des blessures du collet, quelquefois des racines, et, dans des terrains très humides, à l'ameublissement du sol et au déchaussement.

banque de semences [seed bank]

Lieu d'entreposage des semences de plantes rares ou de variétés obsolètes, habituellement sous vide et à basse température, afin d'en prolonger la viabilité. (14)

bêchage en T [T-notching]

Voir **plantation en fente**

bêche à planter [planting bar]

Pelle conique à long manche utilisée pour façonner des trous étroits et relativement profonds afin de planter les semis d'espèces à racines pivotantes. (3)

billonnage [bedding]

Technique de préparation du sol qui consiste à pratiquer mécaniquement un exhaussement linéaire de terre (**billon**) afin d'assurer un bon drainage pour les semis qui y seront plantés. (1)

biomasse [biomass]

La masse totale, à un moment donné, des organismes vivants à l'unité de surface, soit qu'ils appartiennent à une ou à plusieurs espèces, soit qu'il s'agisse de toutes les espèces participant à la communauté. (3)

bloqué [stagnant]

Voir **stagnant**

bois [timber]

Terme général désignant la récolte et le peuplement forestier et parfois un ensemble d'arbres couvrant un certain espace. (3)

bois abattu [downed tree]

Bois d'arbres couchés sur le sol par suite d'une intervention humaine. (3)

bois de jeunesse [juvenile wood]

Bois qui entoure la mœlle, et dont les cellules sont plus petites et (ou) moins développées structuralement que celles du bois situé plus à l'extérieur. La période pendant laquelle il se forme est appelée **période de jeunesse**; elle varie selon les espèces et les individus, et selon l'environnement. (3)

bois de racine [rootwood]

Le xylème secondaire des racines. (23)

bois de sciage [sawtimber]

Arbres, grumes ou billes dont le bois est apparemment apte à produire des sciages. (5)

bois de taillis [coppice wood]

Voir **taillis**

bois gisant [downed timber]

Voir **arbre abattu**

bois mort [deadwood]

Bois obtenu d'arbres ou de parties d'arbres qui sont encore sur pied, mais qui ont cessé de vivre. (3)

bois sans défaut [clear wood]

Bois sans nœud formé sur la tige après élagage.

boisement [afforestation]

Création d'un peuplement sur un terrain non antérieurement boisé. Lorsque l'opération rate et qu'elle est répétée, on peut parler de **boisement renouvelé**. Syn. création de forêt; opération d'extension forestière. (3)

bonne année (de production de cônes) [cone year]

Voir **année semencière**

bosquet de taillis [copse]

Boisé de petite superficie coupé régulièrement pour l'obtention de la régénération. (3)

bouquet [clump]

Au sens large, tout groupe d'arbres croissant très près les uns des autres.

Cf. : **cépée, plantation en nids**.

bourgeon adventif [adventitious bud]

Voir **adventif**

bouture [cutting]

Fragments de tiges, rameaux ou racines vivants, détachés de la plante-mère et mis en place dans le sol, ou dans tout autre milieu favorable à la croissance. (3)

brise-vent [windbreak]

Alignement d'arbres, ou dispositifs quelconques, faisant partie d'un ensemble d'éléments destinés à protéger contre le vent des installations diverses, maisons, vergers, cultures, etc. (3)

broussailles [brush]

Peuplement d'arbrisseaux et d'arbustes sans valeur commerciale. (5)
Syn. buisson.

Comprend parfois les plantes herbacées et ligneuses qui entravent la régénération et la croissance des essences recherchées. Syn. buissons.

broyeuse de rémanents [brush chopper]

Machine destinée à réduire en menus morceaux les rémanents d'une coupe : elle est essentiellement constituée de lames montées sur un arbre commandé par une prise de force quelconque. (3)

brûlage cyclique [rotation burning]

Brûlage dirigé effectué à des intervalles réguliers sur une station donnée en tant que mesure de contrôle des ravageurs.

brûlage dirigé [prescribed burning]

Brûlage intentionnel, confiné à une étendue prédéterminée, à des fins spécifiques d'aménagement ou à d'autres fins d'utilisation des sols. (6)

brûlage extensif [broadcast burning]

Brûlage dirigé de combustibles forestiers sur une grande étendue, laissant le feu progresser librement. (3)

brûlage immédiat [live burning]

Brûlage des branchages verts au fur et à mesure de leur coupe. (3)

brûlage par placettes [patch burning]

Brûlage dirigé limité à des zones de faible étendue, par exemple à des fins sylvicoles. (3)

brumisation [mist propagation]

Technique d'irrigation utilisée pour l'enracinement des boutures où l'eau, contenant ou non des fertilisants, est pulvérisée en fines gouttes sur les plants.

buttage [mounding, mound planting]

1. Action de former des placeaux ou des monticules en extrayant et inversant une certaine quantité de sol organique et minéral. (21)
2. Plantation de jeunes arbres sur de petites élévations de sol permettant une meilleure aération et un drainage adéquat tout en réduisant la concurrence végétale. (3)

C

cache [cache]

Endroit utilisé pour entreposer les semis près du terrain devant être planté.

caissette [plant tray]

Contenant de forme semblable à une boîte munie de petits rebords dans laquelle sont disposés les semis en réceptient.

cépée [clump]

Ensemble des tiges ligneuses issues d'une même souche après recépage et, par extension, d'un même système de rhizomes. (3)

cerclage [banding]

Action d'entourer le tronc d'un arbre avec un matériau qui empêche le passage des insectes ou animaux, et aussi son résultat. (3)

cernage [undercutting]

Opération qui consiste, en pépinière, à cerner, c'est-à-dire à sectionner sur place, à l'aide d'un instrument tranchant (bêche ou autre), les pivots et racines latérales très développés des systèmes racinaires de certains plants, afin de favoriser le développement de racines superficielles dites **chevelues**. REM. **l'élagage des racines latérales** peut également être pratiqué. (3)

chablis [windfall]

1. Arbre naturellement renversé, déraciné ou rompu par le vent, ou brisé sous le poids de la neige ou du givre.
2. Étendue de terrain où des arbres ont été renversés ou brisés par le vent. (3)

chaînes d'ancre [anchor chain]

Chaînes de grandes dimensions, souvent munies d'éperons soudés sur les mailles, utilisées lors d'opérations de scarifiage par traînage.

champ abandonné [old field]

Étendue de terrain ne supportant pas d'arbres, qui n'est plus utilisée à des fins agricoles et qui peut être en cours de régénération.

charrue à deux socs et versoirs simultanés [two-furrow plough]

Charrue comportant deux dispositifs, traçant deux sillons, et versant la terre du même côté. (3)

charrue à éperon [tine plough]

Charrue dont le contresép s'étend vers l'avant et vers le bas comme un rostre, et portant un sabot d'usure amovible. (3)

charrue à versoir simple [single-mouldboard plough]

Charrue comportant un versoir retournant la terre, généralement vers la droite du sillon. (3)

charrue défonceuse [ripper plough]

Charrue en forme de V montée sur une lame défonceuse et utilisée à des fins de scarifiage des sols gelés.

charrue planteuse [transplanting plough]

Charrue utilisée dans les pépinières ou dans les plantations pour planter et aligner les jeunes plants; elle ouvre un sillon, où sont placés les jeunes plants, et le referme derrière ceux-ci. (3)

chicot [snag]

Partie restée sur pied de la tige cassée d'un arbre. (3)

chicot [stub]

Ce qui reste de la base d'une branche coupée ou brisée, et qui fait saillie sur le fût d'un arbre.

chicot dur [hard snag]

Chicot composé principalement de bois sain, généralement commercialisable. (13)

chicot marchand [merchantable snag]

Chicot dont la qualité et/ou le volume est suffisant pour qu'il constitue un élément de la récolte.

chicot pourri [soft snag]

Chicot composé principalement de bois dans un état avancé de pourriture, particulièrement dans l'aubier. (13)

chirurgie des arbres [tree surgery]

Ensembles des soins et des opérations curatives ou esthétiques que l'on pratique sur les arbres, le plus souvent lorsqu'ils ont une valeur d'agrément. (3)

cime [crown]

Partie de l'arbre portant les branches et le feuillage. (1)

clairière [clearing]

Espace modérément important, naturellement ou artificiellement ouvert dans la forêt. (3)

classe d'âge [age class]

Les arbres ou la portion du matériel sur pied qui forment une subdivision reconnue en fonction de l'âge. (1)

classe d'arbre [tree class]

Classification qui regroupe les arbres formant la récolte ou le peuplement en fonction d'un objectif donné. (3)

classe de cime [crown class]

L'une des subdivisions entre lesquelles peuvent se répartir, dans un peuplement, les arbres dont la cime possède un développement similaire et occupe une même position dans le couvert. La classification des cimes s'applique à des groupes d'arbres. (6) Syn. position sociale, catégorie sociologique.

codominant [codominant] : Se dit d'un arbre dont la cime se trouve dans la strate supérieure du couvert formé par un groupe équiennne d'arbres et qui reçoit pleine lumière d'en haut mais relativement peu des côtés. (1)

dominant [dominant] : Se dit d'un arbre dont la cime s'étend au-delà de la strate supérieure du couvert formé par un groupe équiennne d'arbres et qui reçoit pleine lumière d'en haut et un éclairage partiel par les côtés. (1)

dominé [suppressed] : Se dit d'un arbre dont la cime se situe dans la partie la plus basse du couvert d'un groupe équiennne d'arbres et qui ne reçoit aucun éclairage direct, ni par en haut ni par les côtés. (1) Syn. opprimé.

en croissance libre [open grown] : Se dit d'un arbre dont la cime reçoit plein éclairage de tous les côtés en raison de l'ouverture du couvert. (5)

intermédiaire [intermediate] : Se dit d'un arbre qui est plus petit que les arbres codominants et dont la cime se trouve dans la strate inférieure du couvert formé par un groupe équiennne d'arbres. Il reçoit peu de lumière directe par le haut et aucun éclairage par les côtés. Sa cime, petite, est habituellement opprimée sur les côtés. (1) Syn. retardataire.

prédominant [predominant] : Se dit d'un arbre dont la cime dépasse la hauteur moyenne de la cime des arbres. (3)

classe de couvert [canopy class]

L'une des classes entre lesquelles peuvent être répartis les peuplements forestiers compte tenu de la consistance de leur couvert (plus ou moins fermé ou plus moins dense). (3) Syn. classe de cime.

classe de dimension [size classes]

Regroupement d'arbres de dimensions semblables (dhp, hauteur) pour fins d'aménagement.

classe de fermeture du couvert [crown closure class]

L'une des classes dans lesquelles peuvent être répartis les peuplements forestiers compte tenu de la surface au sol comprise à l'intérieur de la projection verticale des cimes qui les composent.

classe de maturité [maturity class]

Groupement d'arbres ou de peuplements en fonction de leur stade de développement depuis l'établissement jusqu'à la récolte. Une classe de maturité peut englober une ou plusieurs classes d'âge. (5)

Stade de développement qui caractérise les différentes étapes de l'évolution depuis l'établissement jusqu'à la récolte.

classe de régénération [regeneration class]

Surface, et jeunes arbres poussant sur celle-ci, exploités pendant la durée de régénération dans un mode de régénération par coupes progressives. Durant cet intervalle, les arbres, jeunes et vieux, croissent sur la même surface, les jeunes étant protégés par les vieux. (5)

classe de station [site class]

Aux fins de classification et d'usage, tout intervalle par lequel la gamme de valeurs des indices de station a été divisée. (5)

classe de vigueur [vigor class]

Caractérisation de la santé d'un arbre basée sur l'observation du feuillage. (10)

classification de station [site classification]

Application de techniques analytiques reposant sur le microclimat, le sol, la topographie et la végétation, dans le but de prédire le rendement. (10)

classification de station forestière [forest site classification]

Évaluation d'une station au moyen de la composition ou de la productivité de la végétation, ainsi que des conditions édaphiques et topographiques.

classification écologique des zones [ecological land classification]

Voir **classification de station forestière**

cloisonnement [tie ridge]

Au cours du labourage de niveau ou du scarifiage par sillons, conservation d'une étroite bande de sol non perturbée dans le but de briser le plan horizontal du scarifiage et ainsi retenir et redistribuer adéquatement les précipitations. (3)

clone [clone]

Individu génétiquement identique à un autre, provenant, par voie végétative, d'un ancêtre commun. L'abréviation «cl» précède l'appellation, non latine, des clones. (11)

codominant [codominant]

Voir **classe de cime**

cœur noueux [knotty core]

La partie centrale du bois d'un arbre élagué qui renferme des nœuds.

complètement reboisé [fully stocked]

Voir **densité relative : densité relative adéquate, de**

composition [composition]

Proportion relative de chacune des essences principales qui se rencontrent dans un peuplement, exprimée en pourcentage du volume total ou de la surface terrière du peuplement ou, encore, du nombre total d'arbres. (1)

conversion sylvicole [silvicultural conversion]

Opération sylvicole qui consiste à passer d'un régime à un autre, et notamment du régime du taillis ou du taillis-sous-futaie au régime de la futaie; le temps nécessaire à l'obtention de la futaie sur toute la surface de la série ou de la forêt traitée s'appelle **durée de la conversion**. Par extension, l'introduction d'une nouvelle essence dans le peuplement initial est également une conversion, obtenue le plus souvent par reboisement. (3)

couche humifère [humus layer]

Voir **humus**

couché par le vent [windlean]

État d'un arbre dont la tige est inclinée par suite d'un déracinement partiel ou de l'action des vents.

coupe à blanc [clearcut]

1. Coupe de la totalité des arbres marchands d'un peuplement. (5)
Syn. coupe rase, coupe à blanc étoc, coupe totale.
2. Superficie de terrain forestier qui vient d'être ainsi coupée. (5)

coupe à blanc avec réserves [reserve cutting]

Voir **mode de régénération par coupe avec réserve de semenciers**

coupe au diamètre limite [diameter-limit cutting]

Récolte de tous les arbres marchands au-dessus d'un certain diamètre, qui, dans les peuplements mélangés, peut varier selon l'essence. On emploie également l'expression générique **coupe de dimension**. (1) Syn. abattage au diamètre limite.

coupe avec protection de la régénération [careful logging around regeneration]

Récolte dont le principe est essentiellement celui des **coupes progressives** et qui consiste à protéger la régénération préétablie lors des opérations de récolte.

coupe d'amélioration [improvement cutting]

Coupe conduite dans un peuplement dépassant l'état du gaulis pour en améliorer la composition et l'état par l'enlèvement des sujets les moins intéressants. (1)

coupe d'assainissement [sanitation cutting]

Coupe des arbres morts, endommagés ou vulnérables, essentiellement pour éviter la propagation des parasites ou des pathogènes et ainsi assainir la forêt. (1) Syn. coupe sanitaire.

coupe d'écrémage [selective cutting]

Coupe qui, sans tenir compte des besoins sylvicoles ni du rendement soutenu, qu'ils soient ou non connus ou possibles, extrait seulement les arbres de certaines espèces, d'une certaine dimension, d'une certaine valeur, etc. (3)

coupe d'ensemencement [seed cutting]

La première intervention d'une coupe progressive; elle est réalisée avant l'atteinte de l'âge d'exploitabilité, de façon à augmenter l'ouverture permanente du couvert afin de créer des conditions favorables à la régénération naturelle par les arbres conservés comme semenciers, tout en limitant le développement de la végétation concurrente du sous-bois.

coupe d'entretien [tending felling]

Opération sylvicole combinant à la fois coupe d'éclaircie et coupe de nettoyage. (3)

coupe de jardinage [selection cutting]

Coupe annuelle ou périodique d'arbres choisis individuellement, ou par petits groupes, dans un peuplement inéquienne, pour en récolter la production et amener ce peuplement à une structure inéquienne régulière tout en assurant les soins culturels nécessaires aux arbres en croissance et l'installation de semis. Ces coupes ont un caractère mixte de régénération et d'amélioration.

coupe de préparation de lisière [severance felling]

Bande débarrassée de végétation ligneuse dans un peuplement, dans le but de créer à proximité immédiate une lisière résistante au vent, avant d'entreprendre d'autres coupes, particulièrement des coupes d'abri en bandes. (3)

coupe de rajeunissement [coppicing]

Action de couper les arbres au niveau du sol dans le but de leur faire produire des rejets de souche. (3)

coupe de récupération [salvage cutting]

Coupe d'arbres morts, mourants ou en voie de détérioration (par exemple parce qu'ils sont sur le déclin [surannés] ou endommagés par le feu, le vent, les insectes, les champignons ou tout autre agent), avant que leur bois perde toute valeur économique. (1)

coupe de régénération [regeneration cut]

Toute méthode de coupe à blanc, jardinatoire ou progressive, dont l'un des objectifs est d'assurer la régénération naturelle.

coupe définitive [final cutting]

Dernière des coupes progressives qui élimine les derniers semenciers du peuplement initial lorsque la régénération est considérée comme acquise. (2)

coupe des semenciers [seed-tree removal]

Voir **coupe définitive**

coupe en deux abattages [two-stage cutting]

Voir **coupes progressives**

coupe intermédiaire [intermediate cutting]

Voir **traitement intermédiaire**

coupe par bandes [strip cutting]

Coupe à blanc d'un peuplement par bandes plus ou moins larges en deux ou plusieurs cycles pour y promouvoir la régénération, et assurer la protection des stations vulnérables, des paysages, des habitats fauniques et de l'eau. (2) Syn. coupe à blanc par bandes.

Considéré en Ontario et au Québec comme une variation de la coupe à blanc.

coupe par blocs [block cutting]

Coupe à blanc des arbres par blocs, en plusieurs opérations pour les besoins de l'aménagement faunique, pour encourager la régénération ou la protection des stations vulnérables, des paysages et de l'eau. (2) Syn. coupe en damier, coupe à blanc par blocs.

Considéré en Ontario comme une variante de la coupe à blanc.

coupe par chevrons [chevron cuts]

Coupe par bandes modifiée de façon à disposer les bandes selon un angle donné le long d'un axe médian. (28)

coupe partielle [partial harvest]

Terme général décrivant toute coupe enlevant une partie des arbres d'un peuplement. (1)

coupe préparatoire [preparatory cutting]

Une intervention d'une coupe progressive réalisée dans un peuplement arrivé au terme de l'exploitabilité, avant la ou les coupe(s) de régénération proprement dites, pour qu'en ouvrant le couvert de façon permanente le développement des cimes des semenciers soit favorisé, et pour améliorer les conditions de production de semences et la régénération naturelle. (3)

coupes progressives [shelterwood cutting]

Méthode d'aménagement équienne d'un peuplement parvenu à maturité qui consiste à extraire les arbres par étapes. La première intervention ouvre le couvert pour permettre l'établissement de la régénération naturelle en sous-bois tout en limitant la croissance de la végétation concurrente. Une deuxième intervention peut être nécessaire pour atteindre de meilleures dimensions. La coupe finale récolte le reste du peuplement une fois la régénération bien établie.

mode de régénération par coupes progressives en coin [wedge system]

Modalité d'exécution du mode de régénération par coupes progressives en bandes qui consiste à couper d'abord d'étroites bandes en forme de coin dont la pointe est tournée vers les vents dominants. Ces bandes sont ensuite élargies en avançant; la régénération est principalement naturelle; l'intervalle de régénération est court et les peuplements qui en résultent sont en général assez équiennes. (3) Syn. système des coupes progressives en coin.

mode de régénération par coupes progressives en placettes et bandes [strip-and-group system]

Modalité d'exécution du mode de régénération par coupes progressives en bandes, où, en plus de l'exécution de la coupe d'ensemencement normale assez uniforme, les semis préexistants sont dégagés, à la fois sur la bande et sur les surfaces boisées immédiatement adjacentes, en même temps que sont effectuées d'autres coupes limitées à des placettes pour y promouvoir la régénération. Celle-ci est principalement naturelle, la durée de régénération courte et le peuplement régénéré d'âge assez régulier. (3)

mode de régénération par coupes progressives irrégulières [irregular shelterwood system]

Modalité d'exécution du mode de régénération par coupes progressives où l'on ouvre le couvert de façon graduelle mais irrégulière, généralement par trouées, avec coupe définitive souvent par bandes; régénération naturelle; longs intervalles entre les coupes pouvant atteindre jusqu'à la moitié de la révolution; peuplement résultant très inéquienne et irrégulier. (3) Syn. système des coupes progressives irrégulières.

mode de régénération par coupes progressives par bandes [strip shelterwood system]

Modalité d'exécution du mode de régénération par coupes progressives où les coupes sont conduites par bandes assez larges, en progressant généralement contre la direction du vent dominant, et assez rapidement. La régénération est principalement naturelle et le peuplement résultant assez équienne et uniforme. (3) Syn. système des coupes progressives par bandes.

mode de régénération par coupes progressives par trouées [group method]

Modalité d'exécution du mode de régénération par coupes progressives où le couvert est entrouvert au moyen de coupes par trouées qui sont assez également réparties, puis élargies par les coupes suivantes au fur et à mesure du développement de la régénération : la régénération est principalement naturelle, bien que souvent complétée par des plantations; la durée de régénération est plutôt courte et le peuplement résultant plus ou moins équienne et régulier. (3)

mode de régénération par coupes progressives uniformes
[uniform shelterwood system]

Modalité d'exécution du mode de régénération par coupes progressives où le couvert est ouvert assez uniformément sur tout l'ensemble de la surface à régénérer; la régénération est principalement naturelle, bien qu'elle puisse être complétée par des plantations; la durée de la régénération est assez courte et le peuplement résultant plus ou moins équienne et régulier. (3) Syn. système des coupes progressives uniformes.

coupe rase [clear cutting]

Voir **coupe à blanc**

coupe sanitaire [sanitation cutting]

Voir **coupe d'assainissement**

coupe totale [cutover]

Voir **coupe à blanc**

courbé par le vent [windbend]

État d'un arbre dont le tronc courbé est le résultat de l'action du vent ou d'une compression exercée par une charge importante sur la cime de l'arbre.

couvert [crown cover]

Superficie du sol recouverte par la projection verticale du périmètre des cimes des arbres ou de la végétation ligneuse et communément exprimé en pourcentage de la superficie totale du sol.

couvert fermé [closed canopy]

Voir **fermeture du couvert**

couvert forestier [canopy]

L'écran plus ou moins continu de branches et de feuillage formé par l'ensemble des cimes des arbres d'un peuplement. (1)

création de forêt [reforestation]

Voir **boisement**

croissance libre, en [open grown]

Voir **classe de cime**

cueilleur de cônes [cone rake]

Dispositif de récolte des cônes des arbres sur pied. Suspendu sous un hélicoptère, il est abaissé à la hauteur de la cime où il permet de récupérer les cônes ou les branches qui portent des cônes.

cultivateur à dents souples [spring-tine cultivator]

Accessoire d'une machine permettant d'ameublir la surface du sol par l'action de dents rétractables.

cultivateur à éperon [tine cultivator]

Voir **charrue à éperon**

culture-abri [nurse crop]

Voir **arbre-abri**

culture de tissus [tissue culture]

Méthode ayant pour but de maintenir en vie et d'assurer la prolifération des cellules d'un tissu végétal ou animal, dans des conditions artificielles contrôlées, sur un milieu défini, dans des conditions aseptiques.

culture dérobée [catch crop]

Culture, le plus souvent agricole et annuelle, réalisée au début de l'évolution d'un peuplement forestier, principalement pour procurer des revenus en argent à court terme. (3)

cycle d'éclaircie [thinning cycle]

Intervalle de temps séparant le retour des séquences d'éclaircie sur la même surface. (1) Syn. rotation.

D

de tous âges [all-aged]

Relatif à une forêt, une récolte ou un peuplement dont les arbres se répartissent dans presque toutes les classes d'âge y compris celle de l'exploitation. (3)

déboisement [deforestation]

Enlèvement permanent du couvert forestier et retrait du territoire du domaine forestier de façon délibérée ou circonstancielle.

débris ligneux grossier [coarse woody debris]

Bois mort sur pied ou au sol sur un parterre forestier.

débroussaillage [brushing]

Action d'enlever, par des moyens mécaniques ou manuellement, la végétation herbacée et ligneuse indésirable. (3)

Cf. **dégagement**

début de la régénération [regeneration initiation]

Année où le nouveau peuplement, commence à s'établir, soit par plantation, soit par ensemencement naturel ou artificiel, soit par des méthodes végétatives. (5)

déchaumage [discing]

Action de scarifier au moyen de disques afin de réduire en petits morceaux les rémanents et la végétation présente, tout en ameublissant et incorporant ces débris dans le sol. (21)

déchaussement par le gel [frost heaving]

Mise à nu de la motte racinaire de jeunes plants par suite de leur soulèvement au moment du gel et du gonflement du sol causé par le gel.

déchets de coupe [logging debris]

Voir **rémanents**

déchiquetage [hogging]

Action de réduire le bois en copeaux grossiers pour l'utiliser comme combustible ou pour la production de pâte ou de panneaux de particules de bois.

déchiquetage-épandage

1. [chopping] Destruction des plantes de la taille maximale d'une gaule et incorporation des débris dans le sol par l'action de charrues à disques ou de broyeuses de rémanents. (21)
2. [lopping and scattering] Cette opération peut comprendre le déchiquetage des rémanents issus de l'abattage et la dispersion des débris plus ou moins également sur le sol sans brûlage dirigé.

déchiqueteuse à tambour [drum chopper]

Voir **broyeuse de rémanents**

déclencheur de croissance [growth promoter]

Tout élément dont le rôle est d'amorcer le processus de croissance.

défonceuse [ripper]

Assemblage de dents lourdes fixé à l'avant ou à l'arrière d'un véhicule (tracteur ou buteur) destiné à disloquer les roches tendres et les terrains durs et à arracher les souches et les gros cailloux. Le terme s'applique également au véhicule ainsi équipé. (3)

dégagement

1. [cleaning] Élimination ou mise hors d'état de nuire, dans les peuplements forestiers n'ayant pas dépassé le stade de gaulis, d'arbres de même âge, mais de formes ou d'essences moins désirables que les arbres recherchés, mais qui dominent ou pourront bientôt dominer ces derniers. (1) Syn. nettoyage, débroussaillage.
2. [release] Action de dégager, c'est-à-dire de libérer l'arbre, ou un groupe d'arbres, de la concurrence végétale la plus voisine en éliminant la végétation qui les entoure de trop près ou les domine. (1)

dégazonnement [scalping]

Action de découper une mince couche de végétation superficielle, y compris ses racines, de façon à obtenir une surface de sol non enherbée prête à êtreensemencée ou plantée. Les mêmes effets peuvent être obtenus à l'aide de produits chimiques : **dégazonnement chimique**. (3)

densité de peuplement [stand density]

Mesure quantitative du degré d'occupation d'une surface donnée, définie par la couverture de cime, le nombre d'arbres ou la surface terrière. Dans ce contexte, le couvert forestier comprend les semis et les jeunes arbres; le concept ne sous-entend donc pas un âge donné. (5)

Cf. **densité relative**.

densité du couvert [canopy density]

Mesure du degré d'interception de la lumière en raison tant de la fermeture du couvert que de la densité des cimes. (1)

densité du couvert d'une cime [crown density]

Consistance d'une cime, sur le plan de la quantité de feuillage et de la compacité des éléments qui affectent l'interception de la lumière. (1)

densité relative [stocking]

Mesure qualitative de la suffisance d'un couvert forestier sur une surface donnée du point de vue de la fermeture du couvert, du nombre d'arbres, de la surface terrière ou du volume, par rapport à une norme préétablie. La densité relative peut comprendre les semis et les gaules et, par conséquent, ce concept ne sous-entend pas un âge donné. La densité relative peut être décrite par des classes régionales ou locales, ou exprimée en pourcentage des normes régionales ou locales, lesquelles varient en fonction des conditions du terrain. (5)

Cf. densité de peuplement, coefficient de distribution

densité relative adéquate, de [fully stocked] : Se dit autant au niveau des semis, des gaules, des perches que des arbres marchands. Ceux-ci par leur nombre et leur distribution, ou le diamètre moyen à hauteur de poitrine, la surface terrière ou le volume, sont tels qu'à l'âge de révolution ils produisent un peuplement forestier qui recouvre le terrain potentiellement productif. Le rendement sera fonction du potentiel de la station. La densité relative, le nombre d'arbres et la distribution seront déterminés à l'aide de tables de rendement locales ou régionales ou d'autres méthodes appropriées. (5) Syn. complètement reboisé.

densité relative excessive, de [overstocked] : Se dit d'un terrain forestier productif portant plus d'arbres marchands que la normale. La croissance est quelque peu retardée et les arbres n'atteindront pas tous des dimensions exploitables à l'âge de révolution, par rapport aux tables de rendement ou de production régionales ou locales pour la station et l'espèce donnés. (5) Syn. surabondant.

densité relative normale, de [normally stocked] : Se dit d'un terrain forestier productif couvert d'arbres marchands. Ces arbres, par le volume et la distribution, le diamètre à hauteur de poitrine moyen, la surface terrière ou le volume, sont tels qu'à l'âge de révolution ils produiront un peuplement forestier à rendement maximal. Ce rendement doit correspondre au potentiel de la station déterminé dans les meilleures tables de production régionales ou locales. Dans le cas de peuplements n'ayant pas encore atteint l'âge de révolution, une gamme de classes de densité relative au-dessus et au-dessous de la normale peut être prédite pour approcher et produire une densité relative normale à l'âge de révolution, et peut donc être incluse. Cela est dû au fait qu'une mortalité plus forte ou plus faible se produira dans les peuplements à densité relative excessive ou déficiente comparativement à un peuplement à densité relative normale. (5) Syn. reboisé.

densité relative nulle, de [nonstocked] : Se dit d'un terrain forestier productif complètement déboisé ou dont les arbres, jeunes ou vieux, sont si peu nombreux qu'à la fin d'une révolution le peuplement résiduel d'arbres marchands ne se prête guère à une exploitation commerciale. (5) Syn. non reboisé.

densité relative partielle, de [partially stocked] : Se dit d'un terrain forestier productif dont le nombre d'arbres marchands est insuffisant pour utiliser tout le potentiel de croissance du terrain de sorte que les arbres n'utiliseront pas tout le site de croissance à l'âge de révolution sans matériel sur pied additionnel. Le nombre de tiges par hectare, la fermeture du couvert, la surface terrière relative, etc. sont déterminés localement ou régionalement et sont particuliers à chaque station. (5) Syn. partiellement reboisé.

densité relative satisfaisante, de [satisfactorily stocked] : Se dit d'un terrain forestier productif ayant subi une régénération naturelle ou artificielle et qui compte un nombre minimal d'arbres marchands en bon état bien établis, qui poussent librement et qui produiront un peuplement forestier marchand à l'âge de révolution. (5)

insuffisamment régénéré [NSR] : Terrain forestier productif qui a été déboisé et dont la régénération totale, soit naturelle, soit artificielle, n'a pas réussi. Le peuplement régénéré doit comprendre un nombre minimal d'arbres sains bien établis susceptibles de produire un peuplement exploitable, à l'âge de révolution. (5) Syn. incomplètement régénéré, mal régénéré.

Dans certaines provinces, les terrains forestiers qui ont été l'objet d'une coupe et qui ne sont pas classés comme étant d'une densité relative satisfaisante sont dits d'une densité relative insuffisante. Ce classement ne signifie pas nécessairement qu'un nouveau traitement est nécessaire pour corriger la régénération déficiente.

dépouillement des racines [root stripping]

1. Perte de racines au cours de l'arrachage, de la manipulation, et de la plantation, surtout lorsque ces opérations sont effectuées dans de mauvaises conditions.
2. Arrachage de l'écorce des racines. (23)

dépressage [thinning out]

Élimination des tiges en surnombre dans un jeune peuplement (au stade du semis ou de la gaule), de façon à favoriser le développement des tiges résiduelles.

déracinement par le vent [windthrow]

Renversement des arbres sous l'action du vent qui ameublir le sol par un effet de balancement exercé sur la tige des arbres.

descendance [progeny]

Ensemble des arbres qui sont issus d'un arbre donné ou de l'union d'un arbre femelle et d'un arbre mâle. (11)

descendance biparentale [full-sib family]

Voir **pleins germains**

désherbage [weeding]

Opération culturale réalisée au stade du semis qui consiste à réduire ou à supprimer la végétation *herbacée* indésirable, sans égard à la classe de cime. (1)

désherbage localisé [spot weeding]

Élimination de la végétation herbacée indésirable effectuée sur des placettes déterminées.

désherbage manuel [hand weeding]

Élimination manuelle de la végétation herbacée indésirable qui retarde la croissance des espèces recherchées.

désherbage mécanique [machine weeding]

Élimination de la végétation herbacée indésirable à l'aide de moyens mécaniques.

dessouchage [stump extraction]

Opération qui consiste à extraire une souche du sol, soit en même temps que l'abattage, soit après l'abattage. (3) Le dessouchage vise à faciliter le scarifiage ou à limiter la propagation des maladies propres aux systèmes racinaires.

développement d'un peuplement [stand development]

Évolution d'un peuplement à travers ses divers stades de développement depuis le semis jusqu'éventuellement au stade de fourré, gaulis, perchis, jeune futaie et futaie. (3)

développement durable [sustainable development]

Le développement durable en foresterie étend le principe du rendement soutenu de la matière ligneuse pour y inclure les habitats fauniques et aquatiques, les bassins hydrographiques et les cycles hydrologiques, ainsi que les réservoirs génétiques et la diversité des espèces, de façon à s'assurer que l'utilisation actuelle des forêts ne perturbe pas la possibilité d'utilisation par les générations à venir.

dhp [dbh]

Voir **diamètre : diamètre à hauteur de poitrine**

diagramme d'aménagement de la densité de peuplement

[stand density management diagram]

Graphique montrant le rapport logarithmique entre la fréquence décroissante moyenne des arbres et leur taille moyenne croissante à mesure que le diamètre moyen du peuplement et la hauteur moyenne des dominants augmentent dans un peuplement équienné pur.

diamètre [diameter]

diamètre à hauteur de poitrine (dhp) [diameter at breast height (dbh)] : Diamètre d'un arbre mesuré à hauteur de poitrine (1,30 m au-dessus du sol). À moins d'indication contraire, s'applique au diamètre sur écorce. (5)

diamètre à hauteur de souche [diameter at stump height (dsh)] : Diamètre d'un arbre mesuré à hauteur de souche. (5)

diamètre avec écorce [diameter outside bark (dob)] : Diamètre d'un arbre ou d'une grume mesuré en tenant compte de l'écorce. (5)

diamètre du cœur noueux [diameter over stubs (dos)] : Diamètre extérieur du cœur noueux des arbres élagués.

diamètre sans écorce [diameter inside bark (dib)] : Diamètre du tronc d'un arbre ou d'une grume mesuré sans tenir compte de l'écorce. (5)

différentiel de sélection [selection differential]

Différence de valeur phénotypique qui existe entre la performance moyenne des individus retenus par la sélection et la moyenne de la population. (12)

dispersant [spreader]

Toute substance qui, ajoutée à un produit antiparasitaire, lui permet de mieux se répandre à la surface de ce qu'il doit protéger. (3)

dominant [dominant]

Voir **classe de cime, étage**

dominé [suppressed]

Voir **classe de cime, étage**

dominé élagueur [trainer]

Arbre de la classe des dominés qui, par son ombre, ou par usure des branches d'un autre arbre, accélère l'élagage naturel de ce dernier ou en améliore la forme. (1)

dommage de coupe [logging damage]

Expression de sens général qui désigne les blessures occasionnées par l'abattage, le bris, ou l'écrasement des arbres lors de la coupe et de l'extraction des arbres désignés. (10)

Peut également comprendre le bouleversement du terrain et du sol provoquant l'exposition d'un horizon infertile et de l'érosion.

dosage d'éclaircie [thinning grade]

Ensemble des critères qualitatifs et quantitatifs détaillés qui caractérisent une coupe d'éclaircie.

douille [plug]

Voir **semis**

dragage [chaining]

Méthode de débroussaillage qui consiste à traîner entre deux tracteurs convenablement espacés une chaîne lourde, ou lourdement chargée de blocs de métal ou de cylindre de béton. La chaîne peut être remplacée par un câble (**dragage au câble**). (3)

dragon [sucker]

Pousse naissant d'une racine au-dessous du niveau du sol à partir d'un bourgeon adventif. (1)

dragon racinaire [root sucker]

Voir **dragon**

drainage [drainage]

1. *Hydrologie et génie* : Processus de diminution de l'humidité d'un sol par écoulement (de son eau de surface et d'infiltration), facilité notamment par des travaux divers — fossés, drains, etc. (3)
2. *Pédologie* : Caractéristique du sol en termes de fréquence et de durée des périodes où il n'est pas saturé d'eau. C'est une caractéristique mesurable (y compris la rapidité et l'ampleur), mais on l'évalue généralement à partir de la morphologie des profils pédologiques, par exemple la coloration grise et d'autres couleurs, la forme du terrain. Le plus souvent le drainage est exprimé qualitativement : sols très humides, sols très secs, etc. (3) Syn. régime d'humidité.

durée de la conversion [conversion period]

Voir **conversion sylvicole**

durée de régénération [regeneration interval]

Temps qui s'écoule entre la coupe d'ensemencement et la coupe définitive sur une surface donnée soumise à un traitement par coupes progressives. (3)

dysgénique [dysgenic]

Nuisible à la qualité génétique d'une population et des générations futures. (25)

Cf. **eugénique**.

E

ébourgeonnage [bud pruning]

Opération qui consiste à éliminer les bourgeons latéraux d'une tige de façon qu'ils ne forment pas de branches. (3)

ébranchage [lopping]

Action de couper les branches d'un arbre après l'abattage puis de les réduire en menus morceaux pour que les rémanents qui en résultent soient en contact plus étroit avec le sol. (3) Le concept s'étend également au broyage des cimes et des petits arbres inutilisables.

Cf. **déchiquetage-épandage**.

éclaircie

1. [spacing] Élimination en pépinière des semis surnuméraires lorsque plus d'un semis a germé dans une cavité du récipient.
2. [thinning] Coupe pratiquée dans un peuplement forestier non arrivé à maturité, destinée à accélérer l'accroissement du diamètre des arbres restants, et aussi, par une sélection convenable, à améliorer la moyenne de leur forme. (3)

En Nouvelle-Écosse, désigne une opération destinée principalement à récupérer le bois des arbres destinés à mourir et à augmenter le pourcentage d'arbres utilisables, tout en améliorant la croissance et la qualité de ces arbres.

éclaircie chimique [chemical thinning] : Éclaircie où les arbres à éliminer sont tués par empoisonnement. (3)

éclaircie commerciale [commercial thinning] : Type d'éclaircie où les arbres récoltés sont aptes à une transformation industrielle. (1) Syn. éclaircie commercialisable.

éclaircie en rangée [row thinning] : Éclaircie où les arbres sont coupés suivant des lignes ou d'étroites bandes situées à intervalles réguliers dans le peuplement. (5) Syn. éclaircie en bande, en lignes.

éclaircie jardinatoire [selection thinning] : Enlèvement des arbres dont l'extraction conduira à transformer le peuplement en futaie jardinée. (1) Syn. éclaircie furetée.

éclaircie libre [free thinning] : Éclaircie destinée à régler l'espacement entre les tiges et à favoriser les arbres recherchés au moyen d'une combinaison de critères qui ne tiennent pas compte de la classe de cime. (1) Syn. éclaircie sélective individuelle.

éclaircie naturelle [self-thinning] : Résultat de la compétition entre les arbres croissant sur une même station.

éclaircie par espacement [spacing] : Éclaircie où les arbres à conserver sont choisis à intervalles fixes, tous les autres étant coupés. (5) .

éclaircie par le bas [low thinning] : Type d'éclaircie qui favorise les dominants par l'enlèvement des arbres de moindre qualité dans les étages subordonnés. (1)

éclaircie par le haut [crown thinning] : Type d'éclaircie qui vise particulièrement les dominants et les codominants pour favoriser les arbres les plus prometteurs de ces classes de cime. (1)

En Nouvelle-Écosse, s'entend de la même opération, mais en vue de favoriser la croissance des arbres et des essences recherchés.

éclaircie précommerciale [precommercial thinning (PCT)] : Type d'éclaircie qui ne donne pas de bois de valeur marchande et qui vise ordinairement à régulariser la distance entre les tiges résiduelles et à dégager les arbres d'avenir. (1) Syn. éclaircie hâtive.

éclaircie préparatoire à l'ensemencement [increment felling] : Éclaircie qui a pour but, au cours des dernières années qui précèdent la mise en régénération d'un peuplement, de favoriser le développement des arbres capables d'assurer en temps voulu le bon ensemencement d'un sol maintenu en bon état de réceptivité. (3)

éclaircie sélective [selective thinning] : Éclaircie au cours de laquelle les arbres sont conservés ou abattus selon leurs qualités individuelles. (16)

éclaircie systématique [mechanical thinning] : Éclaircie où les arbres sont enlevés selon qu'ils se trouvent sur un rang donné, sur une bande ou à l'intérieur d'intervalles fixes. (1) Syn. éclaircie géométrique.

écologie forestière [silvics]

Étude des exigences écologiques des diverses espèces végétales, dont les arbres, et permettant d'établir des choix sylvicoles.

écorçage [bark stripping]

Enlèvement de l'écorce d'un arbre par l'arrachage de petites lanières.

écosystème [ecosystem]

Ensemble des plantes, des animaux et des influences du milieu, et de leurs interactions à l'intérieur d'un habitat particulier.

écotype [ecotype]

Race (ou provenance) ayant subi une adaptation par suite de l'action sélective d'un environnement particulier. Les écotypes sont décrits en fonction de l'influence primaire de l'environnement, par exemple du facteur climatique ou édaphique. Les écotypes peuvent devenir évidents seulement lorsque les différentes provenances sont mises à l'essai dans un environnement uniforme. (25)

écrasage [crushing]

Compactage des rémanents et des broussailles par des engins.

Au Manitoba, le déchiquetage des rémanents et l'aménagement de niches écologiques sont considérés comme des éléments importants de ce traitement.

écrémage [high grading]

Extraction d'arbres de valeur commerciale, sans tenir compte de l'état du peuplement résiduel. (1)

écussonnage [budding]

Greffage par l'insertion d'un bourgeon, accompagné de quelques cellules du tissu, dans une fente ou une ouverture créée dans l'écorce d'un porte-greffe. Une fois la reprise du bourgeon assurée, la portion du porte-greffe située au-dessus du greffon est éliminée. (25)

efficacité sylvicole [silvicultural efficacy]

Capacité d'un phytocide de promouvoir indirectement une réponse positive sur le plan de la croissance des arbres formant la récolte. (27)

élagage [pruning]

1. Action de couper et d'éliminer les pousses superflues d'une plante (y compris les racines).
2. Coupe, à proximité ou au ras du tronc, des branches latérales, vivantes ou mortes, ou d'une partie des fourches d'un arbre de façon à améliorer ce dernier et (ou) le bois qu'il donnera. L'élagage des branches vivantes correspond à l'**élagage en vert**, et l'élagage des branches mortes, à l'**élagage à sec**; l'élagage dans une plantation peut porter sur tous les arbres (**élagage total**); ou sur certains arbres seulement (**élagage sélectif**); un élagage des branches basses destiné seulement à dégager le sous-bois est appelé **élagage de dégagement**. Habituellement trois élagages [lift] sont nécessaires pour obtenir une bille marchande ayant un cœur nouveau cylindrique, sans défilement.

élagage aérien [air pruning]

Action de limiter le développement du système racinaire au-delà du récipient par exposition à l'air.

élagage de dégagement [lifting the canopy]

Action d'éliminer les constituants sous-jacents de l'étage supérieur, par exemple les arbrisseaux, les arbustes et les gaules d'un peuplement constitué de plusieurs étages, principalement dans le but de favoriser la récolte principale, notamment les semis formant sa régénération, mais également pour faciliter l'accès. (3)

élagage des racines [root pruning]

Action d'éliminer une ou plusieurs racines considérées comme superflues, habituellement au cours d'une étape précédant la plantation, dans le but d'améliorer la forme et la taille du système racinaire et/ou d'accroître la production de racines tertiaires, ou avant que les plants ne soient arrachés. (23)

élagage des rejets [shoot pruning]

Élimination des rejets indésirables dans le but de favoriser la survie et la croissance de certains autres.

élagage latéral (des racines) [box pruning]

Voir **cernage**

élagage naturel [natural pruning, self-pruning]

Sur les tiges principales d'un peuplement forestier, suppression progressive des branches latérales, soit que ces dernières meurent naturellement par suite du manque de lumière ou d'eau, soit qu'elles soient brisées ou désintégrées par les agents atmosphériques ou par toute autre cause. (3)

élimination

1. [roguing] Rejet des individus non désirables pour la perpétuation d'une population, par exemple dans une pépinière ou un peuplement producteur de graines. (3)
2. [suppression] Le processus par lequel certains végétaux disparaissent d'une communauté végétale, soit du fait de la concurrence des autres végétaux, soit du fait d'interventions humaines comme le pâturage. (3)

élimination des rémanents [slash disposal]

Voir **traitement-élimination des rémanents**

embryogenèse somatique [somatic embryogenesis]

Processus par lequel des clones sont produits à partir de la croissance des cellules d'un embryon issu d'une graine.

émergent [emergent]

Terme désignant un arbre ou une catégorie d'arbres dont la cime déborde largement au-dessus du reste du couvert. (3)

émondage [pollarding, trimming]

Élagage au sens large, de façon plus ou moins systématique, de la cime d'un arbre, pour obtenir des rejets ou du feuillage à une hauteur qui les soustrait à l'abroustissement, soit à des fins commerciales, pour produire par exemple du combustible ou de l'osier pour vannage (saules et peupliers), soit pour un effet décoratif. (3)
L'arbre ainsi émondé est un **têtard**.

Cf. **taillis sur têtards**.

empilage-brûlage des rémanents [piling and burning]

Action de mettre en tas les rémanents et de les brûler par la suite. (3)

emplacement des semis [planting spot]

Placeau destiné à recevoir ou ayant reçu un semis (3)

endurcissement [hardening off]

Lignification naturelle ou provoquée des jeunes tissus qui deviennent ainsi plus résistants. Elle fait suite à la réduction progressive de l'arrosage, de la température, de l'apport d'éléments nutritifs ou de l'éclairage. (5) Syn. **aoûtement**.

engrais vert [green manuring]

Plantes herbacées, notamment de la famille des fabacées, mais également des crucifères et des graminées, qui sont cultivées, puis enfouies à l'état vert, avec ou sans apport additionnel de fertilisants, afin d'accroître la fertilité du sol. (3)

enlèvement des rémanents [slash removal]

Voir **traitement-élimination des rémanents**

enrobage [pelleting]

Procédé qui consiste à enduire les semences avec une substance pulvérulente afin d'en détourner les prédateurs ou de les protéger contre les insectes ou les champignons. (3)

ensemencement [seeding]

Syn. semis.

aérien [aerial seeding] : Ensemencement à partir d'un aéronef à l'aide de graines naturelles ou enrobées. (3) Syn. semis par aéronef.

à la volée [broadcast seeding] : Mode d'ensemencement des graines consistant à les répandre de façon plus ou moins régulière sur l'ensemble de la surface à reboiser. (5)

direct [direct seeding] : Mode d'ensemencement artificiel des graines consistant à les répandre, à la main ou par des moyens mécaniques, directement sur le terrain à reboiser. (6)

en ligne [drill seeding] : Ensemencement dans un petit sillon sur l'ensemble de la surface à reboiser. Une pratique courante dans les pépinières.

en rangée [row] : Ensemencement dans un sillon profond réalisé en même temps que le déchaumage.

hydraulique [hydroseeding] : Ensemencement réalisé avec des semences incorporées dans un milieu aqueux pouvant contenir un paillis, de l'argile et des fertilisants. (18)

localisé [partial seeding] : Ensemencement concentré sur des zones limitées, par exemple un ensemencement en lignes, par bandes, sur placeaux, etc. (3)

naturel [natural] : ensemencement par dissémination naturelle des graines à partir d'arbres proches d'une surface à régénérer ou à partir des arbres semenciers dispersés sur cette surface. Les graines peuvent être disséminées par le vent, les oiseaux, les mammifères, la gravité ou l'eau de ruissellement. L'exposition à la chaleur est nécessaire dans le cas de cônes sérotineux.

par bandes [band seeding] : Ensemencement réalisé le long d'étroits corridors.

sous-abri [sheltered spot] : Ensemencement réalisé sous de petits abris coniques en matériaux translucides ou opaques, biodégradables ou photodégradables, dans le but de stabiliser le microsite et d'améliorer la germination.

sur placeaux [spot seeding] : Ensemencement des graines consistant à répandre celles-ci sur de petits emplacements cultivés ou préparés, lesquels sont répartis en bon nombre sur l'ensemble du terrain à reboiser. (5)

épuisement annuel moyen [average annual stand depletion]

Voir **intensité d'éclaircie**

équienne [even-aged]

Se dit d'une forêt ou d'un peuplement formé d'arbres dont les différences d'âge sont faibles. On peut admettre des différences d'âge de 10 à 20 ans; les différences peuvent être plus grandes, jusqu'à 25 % de l'âge de rotation, si le peuplement n'est pas exploité avant l'âge de 100 à 200 ans. (5)

Cf. inéquienne.

équilibré

Voir **structure**

espacement [spacing]

Distance entre les arbres dans une plantation, un peuplement éclairci ou un peuplement naturel.

espèces privilégiées [desirable plant species]

Espèces qui contribuent aux objectifs du plan d'aménagement. (19)

essai de germination [germination test]

Essai visant à déterminer la viabilité des semences, des spores ou des grains de pollen d'un échantillon donné. (3)

essartage [scrub control]

Voir **débroussaillage**

essence d'ombre [shade tolerant species]

Voir **tolérance**

essence de lumière [intolerant species]

Voir **tolérance**

essences associées [associated species]

Voir **essences auxiliaires**

essences auxiliaires [accessory species]

Essences forestières de moindre valeur que l'essence principale, mais qui permettent de favoriser le développement de l'essence principale et influencent en conséquence dans une certaine mesure le mode de traitement. Essences auxiliaires et essences secondaires sont collectivement appelées **essences associées**. (3)

essences indésirables [undesirable species]

Essences qui entrent en conflit avec les objectifs d'aménagement ou qui n'y contribuent pas. (3)

essences principales [principal species]

Dans une forêt mélangée, essences principalement visées par les traitements sylvicoles destinés à rehausser leur valeur économique ou écologique. (3)

essences secondaires [secondary species]

Essences de dimensions et (ou) de qualité inférieures à celles de l'essence principale à laquelle elles sont associées et dont la valeur sylvicole est relativement faible, ou nulle. (3)

essences transitoires [pioneer species]

Essence adaptée aux premières phases de la succession forestière naturelle, ou apte à croître sur des terrains fraîchement perturbés. Syn. essences pionnières.

établi [free-to-grow (FTG)]

Se dit d'un peuplement à la fin de la période d'implantation ou d'installation, quand on peut le compter dans les formations productives. À cette fin, le peuplement doit satisfaire aux critères suivants : (1) posséder une densité relative minimale; (2) posséder une composition voulue; (3) avoir atteint un développement en hauteur minimal; (4) ne plus craindre la concurrence végétale qui empêche la croissance. Syn. implanté, stade de l'autonomie de croissance, libre de croître, hors compétition.

établissement [establishment]

Processus au terme duquel une plantation atteint l'autonomie de croissance, c'est-à-dire qu'elle ne craint plus la mortalité juvénile et n'a plus besoin d'une protection spéciale ou de soins particuliers, mais uniquement de soins culturaux (dégauchement, éclaircie et élagage). (3) Syn. implantation.

étage [story]

Dans un peuplement forestier, sous-ensemble des arbres dont les houppiers et le feuillage constituent une strate nettement distincte parmi l'ensemble des cimes des autres arbres. (3) Un peuplement forestier qui comporte plus de deux étages est dit **pluriétagé**. Un peuplement forestier qui a un seul étage (étage principal) est dit **monoétagé**. Un peuplement forestier qui a deux étages (**étage dominant et étage dominé**) est dit **à deux étages**.

état d'un peuplement [stand condition]

Mesure descriptive d'un peuplement au moyen de critères tels que la composition, la santé, la taille, le volume ou la distribution spatiale. (13)

étendue d'une classe d'âge [age-class period]

Le nombre d'années comprises dans les limites d'une classe d'âge.

eugénique [eugenic]

Qui tend à améliorer la qualité de la population. (11)

Cf. **dysgénique**.

excessivement reboisé [overstocked]

Voir **densité relative : densité relative excessive, de**

exotique [exotic]

Se dit d'une essence introduite, non indigène.

exploitation par blocs [patch logging]

Modalité d'application de la méthode de la coupe à blanc introduite dans les régions de la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord. Elle consiste à exploiter comme des parquets distincts des placettes de 5 à 200 ha isolées aussi longtemps que possible (de préférence jusqu'à ce que la régénération soit suffisante pour protéger le sol), de façon à assurer une dispersion optimale des graines et à éviter le grave risque que comportent de grandes étendues continues de déchets d'exploitation, notamment en ce qui concerne l'incendie. (3)

F

facteur de station [site factor]

Terme écologique se rapportant à un paramètre physique ou biologique utilisé pour décrire et différencier une station.

faculté germinative [germinative capacity]

Pourcentage du nombre de graines (ou spores, ou grains de pollen) qui germent dans un échantillon donné, sans qu'il soit fixé de délai. Dans un échantillon ou lot de graines, le pourcentage de graines pures de l'espèce considérée, multiplié par la faculté germinative au germe, donne la proportion de **graines pures vivantes**.

fécondation [fertilization]

Union du noyau et des autres constituants cellulaires d'un gamète mâle (spermatozoïde) avec un gamète femelle (oosphère) d'où résulte l'œuf fécondé ou zygote à partir duquel pourra se développer un nouvel individu. (3)

fermeture du couvert

1. [canopy closure] Degré de réduction progressive de l'espace libre entre les cimes. (1) Moment où les cimes d'un jeune peuplement se touchent et interagissent les unes sur les autres.
2. [crown closure] Le degré de réduction de l'espace libre entre les cimes des arbres dominants. Terme qui décrit la disponibilité de l'espace entre les cimes des arbres. Une fermeture du couvert de 100% est atteinte lorsque tout l'espace disponible est pleinement utilisé.

fertilisant multiaction [compound fertilizer]

Mélange d'éléments nutritifs sous forme chimique qui lorsqu'incorporé au sol, agit sur plusieurs aspects du développement de la plante.

fertilisation [fertilizing]

Ensemble des techniques consistant à amender le sol dans le but d'en augmenter la fertilité, notamment au moyen d'engrais chimiques ou organiques.

fertilisation à la volée [broadcast fertilizing]

Épandage d'un fertilisant ou un mélange, plus ou moins uniformément sur toute la superficie à traiter.

feuillu [hardwood(s)]

1. Arbre angiosperme portant des feuilles à limbes relativement larges qui, dans les régions tempérées, tombent normalement tous les ans. (6)
2. Type forestier dans lequel de 0 à 25 % du couvert (ou de la surface terrière pour certaines juridictions) appartient aux conifères.

fiche [plug]

Voir **semis : en douille**

fongicide [fungicide]

Agent employé pour tuer les champignons microscopiques et leurs spores ou inhiber leur croissance. (5)

foresterie [forestry]

Ensemble des sciences, des arts et des activités, qui ont pour objet la conservation, l'aménagement et la gestion des forêts et des domaines forestiers, ainsi que leur création, en vue de la consommation et du renouvellement de leurs ressources matérielles et immatérielles. (3)

Cf. **foresterie durable**

foresterie de plantation [plantation forestry]

Application de principes forestiers à un peuplement artificiel.

foresterie durable [sustainable forestry]

Gestion du territoire forestier de manière à pouvoir s'approvisionner en produits forestiers à perpétuité, tout en maintenant intègre la qualité de l'eau et l'état des bassins hydrographiques, en s'assurant de la reproduction de la plupart des espèces indigènes et en préservant les espèces menacées ainsi que les conditions propices à l'évolution des espèces.

forêt [forest]

1. *Écologie* : Formation végétale ligneuse, ou écosystème, à prédominance d'arbres, comportant en général un couvert relativement dense. Plus particulièrement, formation végétale où prédominent les arbres et autres végétaux ligneux poussant relativement près les uns des autres.
2. *Sylviculture/aménagement forestier* : Zone affectée à la production de bois d'œuvre et (ou) d'autres produits forestiers, ou que l'on maintient boisée pour en tirer des avantages divers tels que la protection des bassins versants, les bassins de réception, la récréation, etc. (4)

forêt de brouillard [mist forest]

Forêt de haute altitude caractéristique des côtes brumeuses de l'ouest des continents et des îles exposées au vent. (10)

forêt jardinée [selection forest]

Forêt aménagée ou traitée par jardinage. (3)

forêt modèle [model forest]

Forêt ou territoire désigné comprenant des forêts et des terrains forestiers pour lesquels un plan d'aménagement intégré a été élaboré et mis en place dans le but d'atteindre plusieurs objectifs sur une base de rendement soutenu.

forêt vierge [virgin forest]

Forêt naturelle pratiquement non influencée par les activités de l'homme.

fouet [whip]

Arbre à tige flexible qui, agitée par le vent, lacère les cimes de ses voisins. (3)

fourré [thicket]

Petit massif touffu de jeunes brins dont les branches s'entrecroisent, provenant le plus souvent d'une régénération naturelle. (3)

fratrie [sibs]

Voir **pleins germains**

friche [wildland]

Terre non cultivée, autre qu'une jachère agricole, supportant très peu d'activités humaines dans la période considérée.

fumier [manure]

Matériel nutritif naturel ou artificiel pour les arbres et les plantes, constituant un apport d'azote, de phosphates, de potassium et d'autres éléments. (20)

futaie [high forest]

Peuplement forestier généralement constitué d'arbres issus de semences et qu'on laisse normalement se développer jusqu'à la fermeture du couvert. Ce terme distingue la forêt naturelle issue de semences et à longue révolution de la forêt artificielle créée par taillis et à révolution courte.

futaie avec sur-réserves [high-forest-with-reserves system]

Futaie où des arbres choisis, épars ou en groupes, laissés sur pied après que la régénération a été obtenue durant la révolution suivante ou une partie de cette révolution. (3)

futaie pluriétagée [storied high forest]

Futaie dont le couvert comporte plusieurs étages, l'essence dominante étant souvent différente dans chaque étage s'il s'agit d'une forêt naturelle. (3)

gaule [sapling]

Terme général désignant un jeune arbre qui n'est plus un semis et pas encore une perche, c'est-à-dire de 1 à 3 m de hauteur et de moins de 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine, poussant vigoureusement sans écorce morte ni branche morte, sauf exception. Également, jeune arbre d'un diamètre à hauteur de poitrine de plus de 1 cm mais inférieur au plus petit diamètre marchand.

génétique forestière [forest genetics]

L'étude de l'hérédité des arbres forestiers. (11)

génotype [genotype]

La constitution génétique d'un individu, dérivée de celle de ses parents et formant une combinaison unique de gènes. Réfère parfois à un groupe d'arbres ayant la même constitution sur le plan de certaines caractéristiques génétiques communes et identifiables, exprimées dans un phénotype.

germination au champ [field germination]

Expression en pourcentage du nombre de graines qui germent et produisent des semis quel que soit le destin ultérieur de ces semis. (3)

germination physiologique [pregermination]

Stade de la germination qui précède la sortie de la radicule hors des téguments de la graine. C'est le moment pratiquement le plus propice pour procéder à l'ensemencement. (3)

gestion intégrée des ravageurs [integrated pest management]

L'objectif de la gestion intégrée des ravageurs est de modifier avantageusement la relation ravageur-hôte qui est une composante à plus grande échelle du système socio-écologique, tout en minimisant les impacts négatifs de toutes sortes sur les autres constituantes du système. (29)

gestion intégrée des ressources [integrated resource management]

Gestion des ressources naturelles de façon à maximiser les bénéfices. Comprend l'intégration de l'aménagement forestier aux utilisations et aux valeurs non reliées à la matière ligneuse, non seulement dans le but de produire du bois, mais également pour favoriser le développement des possibilités fauniques et récréatives du domaine forestier.

graine dure [hard seed]

Graine dont l'enveloppe externe, c'est-à-dire les téguments sont peu ou très peu perméables à l'eau. (3)

graine pleine [full seed]

Graine montrant une structure apparemment normale de l'embryon et de l'endosperme, quelle qu'en soit la viabilité. (3)

graine pure vivante [pure live seed]

Voir **faculté germinative**

greffe [graft]

1. Procédé qui consiste à placer une portion de plante (le greffon) en contact cambial avec une autre plante racinée (le sujet ou porte-greffe) ou une autre partie racinée de la même plante, dans le but d'obtenir une union végétative entre les deux. (11)
2. Plante issue d'un greffon. (11)

greffon [scion]

Partie aérienne d'une plante, le plus souvent d'un rameau, qui est greffée à une autre plante racinée (porte-greffe). (25)

groupe d'éclaircies comparées [thinning series]

Deux ou plusieurs surfaces voisines, éclaircies de façon différente (et notamment avec des degrés différents), essentiellement pour comparer les accroissements qui en résulteront. (3)

grume-abri [nurse log]

Tronc ou section de tronc d'un arbre mort ou abattu qui regroupe des semis tout en les protégeant des facteurs environnementaux comme le vent, l'insolation ou le gel, ou qui leur fournit le microclimat et le milieu d'enracinement adéquats. (13)

guide de stocking [stocking guide]

Niveau de référence de la proportion optimale de la station où l'on retrouve dans les faits des arbres, exprimé en termes du nombre de parcelles régénérées ou du pourcentage de fermeture du couvert. Syn. matériel relatif, densité relative.

H

hauteur de poitrine [breast height]

Hauteur normale, soit 1,30 m au-dessus du sol, à laquelle on mesure le diamètre d'un arbre sur pied. Sur un terrain en pente, la mesure est prise du côté amont de l'arbre. (5)

herbicide [herbicide]

Préparation chimique employée pour tuer les végétaux à feuilles larges, les graminées, les plantes ligneuses, leurs graines, ou pour inhiber leur croissance. (4) Syn. phytocide.

héritabilité [heritability]

Part de la variance d'un caractère qui est due aux facteurs d'hérédité et non pas aux facteurs du milieu. On exprime l'héritabilité de façons différentes selon le type de recherche. Dans le cas des tests de descendance (pour le matériel propagé par voie sexuelle), on la caractérise au sens strict par le rapport entre la variance génétique additive et la variance totale (variance totale = variance phénotypique = somme de la variance génétique et de la variance du milieu). Dans les tests clonaux (pour le matériel propagé par voie asexuelle ou végétative), on la décrit, au sens large, comme le rapport entre la variance génétique totale et la variance totale du caractère. (3)

hersage [harrowing]

Voir **déchaumer**

herse à éperon [tine harrow]

Voir **charrue à éperon**

humus [humus]

1. Au sens large, ensemble des résidus végétaux et animaux plus ou moins décomposés à la surface du sol forestier (non compris la litière). La **couche humifère** désigne d'une façon générale l'horizon inférieur le plus décomposé et plus ou moins intimement mélangé au sol minéral. (3)
2. Au sens strict, ensemble des complexes colloïdaux humiques de couleur foncée, relativement stables et résistants à l'action microbienne, provenant de la décomposition de la matière organique fraîche. (3)
3. Ce terme est parfois utilisé pour traduire *duff*. Il désigne alors l'ensemble de la litière et de la couche d'humus le moins décomposé.

hybride [hybrid]

Descendant de parents génétiquement différents (désigne habituellement le croisement entre deux espèces). (4)

hygiène en forêt [forest sanitation]

Voir **hygiène sylvicole**

hygiène sylvicole [forest hygiene]

Ensemble des soins que l'on apporte à une forêt sous forme de coupes et de travaux pour lui donner un état sanitaire satisfaisant et (ou) l'y maintenir. L'ensemble des mesures prises en forêt en vue d'y assurer une bonne hygiène de l'homme s'appelle l'**hygiène en forêt**. (3)

I

incision par encoches groupées

Voir **annélation en encoches**

incomplètement régénéré [NSR]

Voir **densité relative : insuffisamment régénéré**

indésirable [weed tree]

Qualifie tout arbre ou essence n'ayant pas (ou peu) de valeur économique sur la station considérée. (3)

indice de densité de peuplement [stand density index]

Indice utilisé pour évaluer la densité d'un peuplement, par exemple l'indice de Curtis, de Mulloy, de Reinecke. (5)

indice de station [site index]

Mesure de la qualité de la station basée sur la hauteur des arbres dominants et codominants dans un peuplement, à un âge donné. (5)

Les indices de station peuvent être groupés en classes de station. L'indice de station s'exprime en mètres. Il s'applique habituellement à une essence donnée.

inéquienne [uneven-aged]

Se dit d'une forêt, d'un peuplement ou d'un type de couvert composé d'arbres d'âges très différents. Les différences doivent être d'au moins 10 à 20 ans. (5) Habituellement ce type de couvert est composé de plus de 3 classes d'âge distinctes.

Cf. **équienne**.

inéquienne irrégulier [irregular uneven-aged]

Voir **structure**

inéquienne régulier [regular uneven-aged]

Voir **structure**

inhibé [stagnant]

Voir **stagnant**

inhibiteur [impeder]

Arbre de n'importe quelle classe de cime qui empêche le développement normal d'un autre arbre de classe supérieure. (17)

injecteur [tree injector]

Outil conçu spécialement pour injecter une solution dans un arbre vivant.

injection à la base de la tige [basal injection]

Procédé qui consiste à injecter un phytocide à la base de la tige d'un arbre.

injection à sec [dry packing]

Procédé qui consiste à injecter certaines substances chimiques dans un arbre en les appliquant à l'état sec, ou sous forme de pâte, à l'aide d'un bandage plus ou moins perméable et serré. (3)

injection d'arbres [tree injection]

Introduction, soit sous pression, soit par simple diffusion, dans le flux de sève d'un arbre vivant, d'un produit chimique, généralement un sel en solution aqueuse. (3)

insecticide [insecticide]

Préparation chimique ou biologique servant à tuer ou à perturber le développement des insectes. (4)

insuffisamment régénéré [NSR]

Voir **densité relative**

intensité d'éclaircie [thinning intensity]

Mesure de l'effet combiné de l'intensité du passage et du cycle des éclaircies, en terme de volume extrait au cours des éclaircies, et exprimé parfois en fonction de l'épuisement annuel moyen qui est le quotient du volume total extrait par rapport au nombre total d'année couvert par le cycle. (3)

intensité du passage en éclaircie [thinning weight]

Expression de l'importance du volume de bois enlevé au cours d'une éclaircie quel qu'en soit le type. (3)

intensité relative d'éclaircie [relative thinning intensity]

Produit des éclaircies exprimé comme un pourcentage de l'accroissement moyen annuel ou périodique du peuplement. (3)

intermédiaire [intermediate]

Voir **classe de cime**

J

jardinage [selection method]

Mode de régénération d'un peuplement et de maintien d'une structure inéquienne, par abattage d'arbres de toutes les classes d'âge, choisis individuellement ou en petits groupes ou bandes. (1)

jardinage par arbre [single-tree selection method]

Mode de régénération des peuplements inéquiennes, qui consiste à exploiter les arbres individuellement, plus ou moins uniformément dans l'ensemble du peuplement. (1)

jardinage par bouquets [group-selection method]

Voir **jardinage par groupes**

jardinage par groupes [group-selection method]

Modalité de régénération des peuplements inéquiennes qui consiste à enlever les arbres par petits groupes. (1)

jeune [immature]

En aménagement équienne, arbres ou peuplements qui ont dépassé le stade de la régénération mais qui n'ont pas atteint l'âge d'exploitabilité. (5)

En aménagement inéquienne, arbres qui ont dépassé le stade de la régénération mais qui n'ont pas atteint l'âge d'exploitabilité.

L

labour de niveau [contour furrow]

Labour exécuté de sorte que la plupart des sillons suivent les courbes de niveau, en vue notamment de limiter le ruissellement et les pertes de sol, et de conserver l'humidité. (3)

labourage [ploughing]

Opération qui consiste à ameublir les sols compacts et (ou) à déraciner les plantes indésirables au moyen d'une charrue à versoir simple ou double, ou d'accessoires semblables tirés par un boteur ou un autre engin tracteur. (21)

labourage en bandes de niveau [contour ploughing]

Voir **labour de niveau**

labourage profond [deep ploughing]

Voir **labourage**

laboureur à lames rotatives [rotary tiller]

Machine, utilisée à des fins de préparation de terrain, munie de marteaux, de dents, d'éperons ou de fléaux montés sur un cylindre horizontal ou vertical qui tourne à haute vitesse. (23)

lame à rémanents [brush blade]

Voir **lame de râteau**

lame de râteau [rock blade]

Lame dont l'arête, au lieu d'être lisse, est munie de dents de scariage, pouvant pousser de gros objets comme des racines et des roches hors de la station préparée, laissant les cailloux, le sol, etc. en place. (3)

En Colombie-Britannique, cette lame est désignée sous le nom de Beale et est spécialement munie de longues dents qui dépassent à la partie inférieure dans le but d'empiler et de mettre en andain les gros débris ligneux. Cette lame possède habituellement une fenêtre à chaque extrémité.

lame dessoucheuse [stump blade]

Voir **lame de râteau**

lien écologique

Voir **niche (écologique)**

limites de tolérance [tolerance limits]

Voir **tolérance**

lisier [manure]

Voir **fumier**

lit de germination [seedbed]

En matière de régénération naturelle, le sol forestier destiné à recevoir la semence, ou en train de la recevoir. (3) Syn. lit d'ensemencement.

Cf. **planche de semis**.

litière [litter, duff]

Couche supérieure (sous-horizon L) des débris organiques de la couverture morte d'une forêt, c'est-à-dire les matériaux végétaux récemment tombés, ou seulement légèrement décomposés, principalement des feuilles (**litière feuillue**), mais aussi des fragments d'écorce, de ramilles, de fleurs, de fruits, etc. Ce terme peut correspondre au terme anglais *duff* qui désigne l'ensemble de la litière et de la couche d'humus le moins décomposé. (3)

lutte contre la concurrence végétale [competition control]

Traitement visant à réduire la concurrence d'espèces végétales indésirables qui menacent le succès de la régénération des espèces recherchées. Syn. lutte contre la végétation concurrente ou indésirable, les mauvaises herbes, les plantes adventices, contrôle de la végétation concurrente.

Cf. **débroussaillage**, **dégagement**.

M

maladie [disease]

Altération du fonctionnement normal des processus physiologiques, quelle qu'en soit la cause, parasitique, écologique, congénitale, etc. (3)

manque [blank]

Emplacement d'une plantation où il devrait y avoir un arbre ou des arbres et où, pour une raison quelconque, il n'y en a pas, ou plus. (3)

marcescent [serotinous]

Qualifie les organes végétaux, notamment les feuilles, qui flétrissent sur les plantes et y subsistent longtemps sans s'en détacher.

Cf. **sérotinal**.

marchand [merchantable]

Qualifie un arbre ou un peuplement qui a atteint une dimension, une qualité ou un volume suffisant pour être utilisé. Cela ne tient pas compte de l'accessibilité, des facteurs économiques et autres. (5)

marcottage [layering]

Opération au cours de laquelle une branche prend racine lorsqu'elle est mise en contact avec le sol, ou y est enterrée, ou encore entourée de fibres humides dans une enveloppe de plastique (marcottage aérien), puis est séparée de la plante-mère vivante et rendue indépendante (elle prend alors le nom de marcotte).

marcotte [layer]

Voir **marcottage**

marquage [tree marking]

Opération qui consiste à choisir et à désigner par une marque quelconque, habituellement de la peinture, des arbres à abattre ou à réserver. Lorsque le marquage est pratiqué à l'aide d'un marteau, on parle de **martelage**.

marteau forestier [marking hammer]

Outil à main qui permet de marquer, par percussion, le bois vivant, abattu, ou mis en œuvre, avec des lettres, des chiffres ou d'autres dessins distinctifs. (3)

Les dessins distinctifs doivent être enregistrés pour avoir une valeur juridique.

martelage [tree marking]

Voir **marquage**

matériel de reproduction [planting stock]

Semis, plants, boutures et éventuellement semis naturels destinés à être plantés, le plus souvent après un séjour en pépinière. (3)

matériel excessif [overstocked]

Voir **densité relative : densité relative excessive**

matériel relatif [stocking]

Voir **densité relative**

matériel relatif efficace [effective stocking]

Voir **semis établi**

matériel relatif irrégulier [irregular stocking]

Voir **densité relative : densité relative partielle**

matériel relatif optimal [optimum stocking]

Voir **densité relative : densité relative normale**

matériel sur pied [growing stock]

Ensemble du bois des arbres qui font partie d'un peuplement forestier et dont l'importance peut être diversement qualifiée, ou exprimée, soit de façon absolue, soit rapportée à l'unité de surface, soit comparativement à des normes déterminées. (3)

matériel sur pied relatif normal [full stocking]

Voir **densité relative : densité relative normale**

matériel sur pied relativement déficient [understocking]

Voir **densité relative : insuffisamment régénéré**

mauvaises herbes [weeds]

Voir **lutte contre la concurrence végétale**

mélange [mixing]

Technique de préparation de terrain par laquelle un laboureur à lames rotatives ou un autre engin mélange le sol et le matériel organique de surface avec les petits rémanents. (21)

mélangé [mixed stand]

Qualifie un peuplement ou une forêt composée de deux ou plusieurs essences feuillues ou résineuses dont moins de 80 % (75 % au Manitoba et au Nouveau-Brunswick) des arbres dans l'étage principal sont de la même essence. (1)

Cf. **pur**.

mesures sanitaires [sanitation measures]

Enlèvement des arbres morts, endommagés ou vulnérables ou de parties de ces arbres, ou de la végétation qui sert d'hôte alternant à des pathogènes des arbres du peuplement final, dans le but d'éviter ou d'arrêter la propagation de déprédateurs ou de maladies. (5)

méthode du marcottage [layering method]

Régénération d'un peuplement forestier au moyen du marcottage. (10)

mise en andain [piling]

Opération qui consiste à aligner ou à regrouper en tas les végétaux coupés. (21)

mise en jauge [heeling in]

Remisage temporaire des semis par enfouissement du système racinaire dans un sillon.

mixte [mixedwood(s)]

1. Se dit d'un peuplement constitué de gymnospermes (résineux) et d'angiospermes (feuillus) fortement mêlés. (5)
2. Se dit d'un type forestier dans lequel de 26 à 75 % du couvert est constitué de l'un ou l'autre de ces groupes botaniques. (5)

mode de régénération par coupe à blanc [clearcutting method]

Mode de régénération qui donne un peuplement équienné, où les nouveaux semis s'implantent dans des micro-environnements complètement dégagés par la coupe de tous les arbres ou de presque tous les arbres. La régénération pourra se faire naturellement ou artificiellement. La coupe peut se faire par blocs, par bandes ou par bouquets. (1) Syn. système de la coupe à blanc.

mode de régénération par coupe avec réserve de semenciers
[seed-tree method]

Mode de régénération par coupe à blanc comportant l'enlèvement du peuplement exploitable en une seule coupe, à l'exception d'un petit nombre de semenciers laissés seuls ou en petits groupes. L'objet est de créer un peuplement équienné. (1)

mode de régénération par coupe rase [clearcutting method]

Voir **mode de régénération par coupe à blanc**

mode de régénération par coupe rase avec semencier [seed-tree method]

Voir **mode de régénération par coupe avec réserve de semenciers**

mode de régénération par coupes progressives [shelterwood cutting]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes progressives en coin [wedge system]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes progressives en placettes et bandes
[strip-and-group system]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes progressives irrégulières [irregular shelterwood system]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes progressives par bandes [strip shelterwood system]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes progressives par trouées [group system]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes progressives uniformes [uniform shelterwood system]

Voir **coupes progressives**

mode de régénération par coupes rases en bandes contiguës successives [progressive clear-strip system]

Mode de régénération consistant à couper tous les arbres sur des bandes pas plus larges en général que la hauteur des arbres voisins en progressant d'habitude contre le vent dominant; principalement régénération naturelle, quoique parfois complétée par des interventions artificielles; le jeune peuplement résultant est équienne. (3)

modèle de décision [silvicultural decision model]

Modèle ou système informatisé permettant de simuler et, éventuellement, de prévoir les interactions des facteurs tels que la classe de station, l'accès, le volume aménagé du peuplement et les coûts d'exploitation pour aider à la prise de décisions concernant les pratiques sylvicoles que l'on destine à un peuplement.

modèle de forêt [forest model]

Simulation informatisée, comportant des paramètres de définition, qui permet de prévoir l'évolution d'une forêt.

modèle de peuplement [stand model]

Modèle informatisé qui permet de prédire l'évolution d'un peuplement, habituellement quant à ses caractéristiques moyennes, notamment le diamètre, la hauteur, etc. Syn. modèle de croissance.

monoculture [monoculture]

1. *Général* : Culture d'une seule espèce ou d'un seul produit à l'exclusion de toutes les autres. (12)
2. *Biologie* : Culture d'arbres génétiquement et étroitement apparentés sur de vastes superficies. (12)

monoétagé [single storied]

Voir **étage**

mortalité [mortality]

Mort ou destruction des arbres d'une forêt en raison de la concurrence, des maladies, des insectes, de la sécheresse, du vent, des incendies et d'autres facteurs, à l'exclusion de la récolte. (5)

motte à semis [sowing brick]

Motte obtenue en agglomérant un mélange convenablement dosé et homogénéisé de terre, limon, tourbe, humus, engrais, et matériaux divers; une légère dépression est aménagée dans la partie supérieure de la motte pour y recevoir une ou plusieurs semences; la motte et le semis qui s'y enracine sont destinés à être plantés ensemble. (3)

motte racinaire [root wad]

La masse des racines, du sol et des cailloux qui demeure intacte lorsqu'un arbre, un arbuste ou une souche sont déracinés. (13)

mulch [mulch]

Voir **paillis**

multiplication végétative [vegetative reproduction]

Formation de nouveaux plants par voie asexuée. La multiplication végétative comprend le greffage, le bouturage, le marcottage, le drageonnage, le rejet de souche, la culture de tissus et de cellules, y compris l'embryogenèse.

mûr [mature]

En aménagement d'arbres ou de peuplements équiennes, se dit des sujets ayant atteint ou presque l'âge de révolution (comprend les arbres et peuplements surannés en l'absence d'une classe d'arbres surannés). (5)

N

niche (écologique) [microsite]

La plus petite unité d'habitat concevable, c'est-à-dire l'emplacement occupé par un organisme individuel. L'ensemble des relations plus ou moins spécialisées existant entre un mécanisme et son milieu est le **lien écologique**. (3)

non marchand [unmerchantable]

Qualifie un arbre ou un peuplement qui n'a pas atteint une dimension, une qualité ni un volume suffisants pour être commercialisable. (5)

non reboisé [nonstocked]

Voir **densité relative : densité relative nulle, de**

normalement reboisé [normally stocked]

Voir **densité relative : densité relative normale, de**

nouvelle foresterie [new forestry]

Philosophie d'aménagement forestier qui tente de retenir les caractéristiques des vieux peuplements lors de l'aménagement des forêts.

nuisible [pest]

Voir **ravageur**

O

occlusion [occlusion]

Guérison, par obturation, des blessures au tronc et aux branches par le cambium périphérique.

opération d'amélioration [timber stand improvement (TSI)]

Ensemble des traitements intermédiaires visant à améliorer la composition, la structure, l'état et l'accroissement d'un peuplement équienne ou inéquienne. (1) Syn. amélioration d'un peuplement, amélioration forestière.

opprimé [overtopped]

Voir **classe de cime : dominé**

origine des graines [seed source]

Lieu où un lot de semences a été récolté habituellement défini sur une base écogéographique reposant sur la distance, l'altitude, la précipitation, la latitude, etc. S'il s'agit d'un peuplement forestier exotique, l'origine est le lieu d'où provenaient les graines initialement récoltées dans un peuplement autochtone; c'est l'**origine première**.

Cf. **provenance**

ouverture du couvert [opening up]

Le fait d'ouvrir le couvert d'un peuplement forestier, c'est-à-dire d'en réduire la densité par exemple par ébranchage, coupe ou empoisonnement d'arbres déterminés ou par des phénomènes naturels tels que la mortalité due aux parasites, à la maladie ou à la sécheresse. (3)

P

paillis [mulch]

Tout matériau, comme les feuilles, la paille, la sciure de bois, le papier, le plastique, la laine de verre, etc. mis en place à la surface du sol, notamment en pépinière, pour conserver l'humidité, limiter le développement des mauvaises herbes, ou comme élément de protection contre le gel ou l'action mécanique des pluies. (3)

parasite [pest]

Voir **ravageur**

parcelle régénérée [stocked quadrat]

Lors d'un inventaire de régénération, une parcelle où l'on retrouve au moins un semis forestier ou une repousse d'arbre forestier en vie. Les critères définissant la **densité relative adéquate** varient en fonction des espèces, de la station, de la région, etc.

parterre de coupe [cutover]

Étendue de terrain sur laquelle vient de s'effectuer la coupe d'un peuplement ou d'une partie de peuplement forestier. (3)

partiellement reboisé [partially stocked]

Voir **densité relative : densité relative partielle, de**

pathogène [pathogen]

Organisme microscopique ou virus directement capable de provoquer une maladie. (3)

pelle hydraulique à arbres [tree spade]

Accessoire hydraulique rattaché à un engin moteur utilisé pour planter des arbres de fortes dimensions.

pépinière [nursery]

Surface consacrée à la culture de tout jeunes arbres (matériels de reproduction, c'est-à-dire semis, plants, boutures, etc.), principalement en vue de leur plantation et du reboisement. (3)

pépinière (de plants) en récipient [container nursery]

Pépinière où sont produits des plants individuels contenus dans des récipients. (3)

pépinière de production [production nursery]

Voir **pépinière**

pépinière forestière [forest tree nursery]

Voir **pépinière**

pépinière volante [field nursery]

Terme désignant une pépinière non permanente établie en forêt ou dans son voisinage plutôt qu'à proximité d'un centre administratif ou de gestion. (3)

perche [pole]

Arbre qui se situe au stade du perchis, de 12 à 20 cm de dhp pour les forêts boréales et les forêts de l'Est. Ce stade se situe après celui du gaulis et avant celui de la jeune futaie ou menu bois de sciage. (1)

période d'établissement [formation]

Période des opérations au terme desquelles un peuplement forestier peut être considéré comme définitivement établie, c'est-à-dire depuis l'approvisionnement des graines et l'éventuelle culture en pépinière jusqu'aux derniers entretiens culturaux, à l'exclusion des premières éclaircies. (3)

période d'implantation [establishment period]

Temps qui s'écoule entre la mise en place et le moment où les semis ou les plants peuvent être considérés comme implantés, c'est-à-dire ayant commencé leur croissance et ne craignant plus que des adversités exceptionnelles, après quoi ils ne nécessitent plus qu'une surveillance générale, puis, en temps opportun, des éclaircies et des élagages. (3)

période de jeunesse [early period]

Voir **bois de jeunesse**

période de régénération [regeneration period]

Le temps écoulé entre la coupe d'ensemencement et l'établissement d'une régénération satisfaisante, par des moyens naturels ou artificiels. (1)

périodicité des éclaircies [thinning frequency]

Voir **cycle d'éclaircie**

pesticide [pesticide]

Toute préparation utilisée pour contrôler les organismes ravageurs. (3)

peuplement [stand]

Ensemble d'arbres ayant une uniformité jugée suffisante, quant à sa composition floristique, sa structure, son âge, sa répartition dans l'espace, sa condition sanitaire, etc., pour se distinguer des peuplements voisins, et pouvant ainsi former une unité élémentaire sylvicole ou d'aménagement. (5)

peuplement à deux classes d'âge [two-aged stand]

Peuplement renfermant deux classes distinctes d'âge qui diffèrent par plus de 20 % de l'âge d'exploitabilité. (1)

peuplement à deux étages [two-storeyed stand]

Peuplement forestier dans lequel on retrouve deux classes de hauteur de différence appréciable, l'étage dominé et dominant. Le terme ne s'applique pas aux peuplements en voie de régénération, pour lesquels l'apparence de deux classes de hauteur découle de la coupe progressive effectuée avant la coupe finale.

peuplement forestier [crop]

Ensemble de la végétation, et plus particulièrement de la végétation ligneuse poussant sur un terrain forestier, à l'exception des arbustes, des arbrisseaux et du reste de la végétation. (3)

peuplement plus [plus stand]

Peuplement où les bons phénotypes (recherchés) sont prépondérants sans qu'il s'agisse nécessairement d'arbres plus. (3)

peuplement principal [main crop]

Ensemble des arbres d'un peuplement forestier conservés ou à conserver sur pied jusqu'à maturité et qui donneront le produit principal. (3)

peuplement producteur de graines [seed production area]

Peuplement reconnu comme une bonne source de semences, dont les arbres sont évalués individuellement selon des caractéristiques recherchées. Les arbres indésirables et les arbres nuisibles sont éliminés afin de favoriser la production de cônes. Les semences sont récoltées périodiquement sur les arbres debout ou sur des sections coupées au besoin.

Cf. **zone de récolte de semences**.

peuplement secondaire [subsidiary crop]

Voir **essences secondaires**

phénologie [phenology]

Étude de la répartition dans le temps des phénomènes périodiques caractéristiques du cycle vital des organismes dans la nature, floraison, début de la croissance, arrêt de la croissance, etc., spécialement de ceux qui sont influencés par les variations saisonnières de la température, de la photopériode, etc. (11)

phénotype [phenotype]

Ensemble des propriétés structurales et fonctionnelles observables chez un organisme et qui résultent de l'interaction entre son génotype et le milieu où il vit. Des phénotypes identiques peuvent donner par reproduction sexuée des phénotypes différents. (3)

piège à semences [seed trap]

Dispositif destiné à recueillir sur une petite surface les semences tombant des arbres ou arbustes voisins. Sert à observer l'époque et la durée de l'ensemencement naturel, et sa distance de dissémination, ainsi que les quantités unitaires de cet ensemencement. (3)

pistolet marqueur [paint gun]

Outil manuel permettant de projeter à basse pression une substance colorée sur les arbres et parfois sur le bois mis en œuvre. (3)

pistolet vaporisateur [spray gun]

Voir **pistolet marqueur**

placeau [seed spot]

Petit emplacement bien délimité, préparé et cultivé de façon à être ensemencé ou planté. (3) Syn. poquet.

plan parcellaire de régénération [crop planning]

Document établi sur mesure pour fixer la densité de la régénération ainsi que le calendrier et l'intensité des traitements afin d'atteindre des objectifs d'aménagement précis pour les stations et les espèces, ainsi que des objectifs d'aménagement généraux pour l'ensemble de la forêt.

planche [nursery bed]

Portion d'une pépinière spécialement préparée pour recevoir des semis ou des plants transplantés, ou encore des boutures. (3)

planche à repiquer [transplanting board]

Instrument rudimentaire percé de trous régulièrement espacés permettant à chaque plant d'être repiqué à distance égale et en ligne droite dans son nouveau milieu de croissance. (3)

planche de semis [seedbed]

Planche dont la terre a été préparée pour être ensemencée et produire des semis, notamment en pépinière. (3)

Cf. **lit de germination**.

planche semoir [seeding lath]

Instrument sommaire généralement en bois destiné à réaliser une répartition uniforme des graines sur les planches de semis. (3)

plant [seedling]

Voir **semis**

plant de sous-étage [underplant]

Jeune plant utilisé dans les plantations en sous-étage. (3)

plant fiche [plug transplant]

Petit semis en récipient qui sera repiqué et cultivé comme un semis à racines nues.

plant repiqué [transplant]

Semis, après qu'on l'a extrait et (ou) transplanté une ou plusieurs fois dans la pépinière afin d'améliorer sa taille et ses caractéristiques potentielles de croissance. Le repiquage s'entend de jeunes plants, la **transplantation** de plants en général. (1)

plant sur le terrain [outplant]

Un semis, un plant repiqué ou une bouture prêts à être mis en terre dans un terrain déterminé.

plantation [planting]

1. Au sens large, action de planter des arbres par ensemencement direct ou par mise en terre de plants ou de bouture. (5)

En Colombie-Britannique, les peuplements, composés de pins tordus régénérés naturellement après scarifiage par traînage, sont appelés «plantation». De même, un peuplement régénéré naturellement après un feu de forêt, puis éclairci et aménagé peut parfois être désigné sous le vocable «plantation».

2. Au sens strict, action de créer une forêt en plantant de jeunes plants et non pas par ensemencement direct. (4)
3. Le résultat de ces actions.

plantation à la tarière [auger planting]

Plantation de plants ou de semis dans un trou creusé à l'aide d'une tarière. Le sol y est ameubli et remplacé, ou apporté. (3)

plantation-abri [nurse crop]

Voir **arbre-abri**

plantation au bâton [dibble planting]

Mode de plantation de semences ou de plants racinés dans de petites cavités grossièrement pratiquées à l'aide d'un bâton. (3)

plantation avec bêche [angle planting]

Voir **plantation en fente**

plantation avec fentes en L [L-notch planting]

Forme spéciale du mode de plantation en fente qui comprend deux fentes à angle droit, le semis étant placé au point de jonction des fentes.

plantation d'enrichissement [improvement plantation]

Plantation réalisée en vue d'améliorer la valeur d'un peuplement forestier existant. (3)

plantation (de semis) en récipient [container planting]

Mise en terre de jeunes plants (généralement un par un) avec ou sans le récipient qui contient le sol, etc. dans lequel ils se sont développés à partir d'une graine ou quelquefois d'un plant repiqué. (3)

plantation de semis en tube [tube planting]

Plantation de jeunes plants cultivés dans des cylindres étroits aux extrémités ouvertes, composés de matériaux divers, à partir de graines ou de plants repiqués. (3)

plantation en bandes [strip planting]

Mode de plantation où les jeunes plants sont disposés sur deux ou trois lignes parallèles qui occupent ensemble une longue bande de terrain totalement ou partiellement dégagée. (3)

plantation en bandes de niveau [contour planting]

Mode de plantation où les plants sont disposés le long des lignes de niveau. (3)

plantation en carrés [square planting]

Voir **plantation en quinconces**

plantation en cartouches [bullet planting]

Mode de plantation de jeunes plants cultivés dans des récipients rigides (en plastique) ayant la forme d'un obus, et qui sont injectés au moyen d'un plantoir à ressort dans des trous souvent préparés d'avance dans le sol. (3)

plantation en côté de potet [side-hole planting]

Voir **plantation sur potets**

plantation en fente [slit planting]

Mode de plantation de jeunes plants racinés qui se fait en ouvrant une fente d'un coup de bêche, de pioche, de **barre à planter**, etc., en introduisant le plant dans cette fente et en la refermant sur ce dernier par pression du pied, ou de toute autre façon. Les outils utilisés peuvent avoir des profils variés : **bêche en T, I, L, H**, etc. (3)

plantation en lignes [corridor planting]

Mode de plantation où les jeunes plants sont disposés sur des lignes parallèles (le plus souvent équidistantes) et à des intervalles aussi réguliers que possible. Dans le cas d'une **plantation en layons**, la plantation est pratiquée le long de couloirs ouverts dans le sous-bois, à intervalles plus ou moins réguliers (parfois à l'intervalle du peuplement final). C'est une forme de plantation d'enrichissement. (3)

plantation en lisières [strip cropping]

Mode de plantation où les plants sont disposés en lignes parallèles contenant en alternance des plants à fort système racinaire et à système racinaire peu élaboré de façon à réduire l'érosion par le vent et par l'eau. (15)

plantation en mottes [ball planting]

Mode de plantation où les plants sont mis en terre avec une masse de sol laissant leurs racines intactes. (3)

plantation en nids [nest planting]

Plantation de semences ou de plants groupés de façon assez dense dans des potets, ou des placeaux de faibles dimensions, de façon à constituer de petits bouquets de jeunes plants serrés les uns contre les autres. (3)

plantation en paniers [basket planting]

Plantation de jeunes arbres, etc., cultivés dans des paniers à mailles lâches à partir de semences ou de plants de repiquage. (3)

plantation en pot [pot planting]

Plantation de jeunes arbres cultivés dans des récipients ayant la forme d'un pot à fonds plein ou perforé, fabriqué de matériaux divers, à partir de semences ou de plants de repiquage; une forme de plantation en récipient. (3)

plantation en quinconces [quincunx planting]

Plantation où les arbres sont répartis sur le terrain en quinconces, c'est-à-dire en carré avec un plant au milieu. (3)

plantation en sillon [trench planting]

Plantation de jeunes arbres dans un sillon étroit ou une fente continue. (3)

plantation en sous-étage [underplanting]

Plantation de jeunes arbres sous le couvert d'un peuplement existant.

plantation en taungya [taungya plantation]

Plantation forestière qu'on réalise en même temps qu'on poursuit (ou établit) une culture agricole temporaire sur le même terrain. (3)

plantation en tube [sleeve planting]

Voir **plantation de semis en tube**

plantation énergétique [fuel plantation]

Plantation de jeunes arbres destinés à être déchiquetés et brûlés pour produire de l'énergie. (3)

plantation forestière [forest planting]

Voir **plantation**

plantation intercalaire [interplanting]

Plantation de jeunes plants au milieu d'une végétation forestière naturelle ou d'une plantation préexistante d'arbres d'âge semblable. (1)

En Alberta, on emploie dans le même sens le terme *fill-in planting* et à Terre-Neuve l'expression *gap planting*; en Ontario ainsi qu'en Colombie-Britannique, on considère cette activité comme l'équivalent de «regarni».

Cf. **regarni**.

plantation mécanique [mechanical planting]

Plantation de jeunes arbres au moyen d'un engin mécanisé conçu pour réaliser cette opération.

plantation mécanisée [mechanized planting]

Voir **plantation mécanique**

plantation par bouquets [group planting]

Plantation de plants ou semis direct, réalisés de façon que les arbres qui en résultent soient groupés par bouquets. (3)

plantation sur bourrelet [ridge planting]

Plantation de jeunes plants, ou semis direct, sur la crête d'un bilon plus ou moins large, réalisé à l'aide d'une charrue. (3)

plantation sur butte [mound planting]

Plantation de jeunes plants, ou semis direct, sur des microsites surélevés.

plantation sur ensellement [saddle planting]

Voir **plantation sur potets**

plantation sur entrain [windrow planting]

Plantation dans la zone située entre deux andains. (3)

plantation sur le terrain [planting out]

Voir **plantation**

plantation sur placeaux [spot planting]

Plantation de jeunes plants, ou semis direct, sur des placeaux. (3)

plantation sur potets [hole planting]

Plantation de jeunes plants, ou semis direct, dans le sol ameubli, conditionné et éventuellement amendé, d'un potet, c'est-à-dire d'un trou préalablement creusé puis comblé. Le jeune plant peut être placé au centre du potet ou à la périphérie; on donne parfois au fond du trou la forme d'un dièdre, à profil en V renversé, pour permettre à l'eau et aux racines du plant de se répartir de part et d'autre de ses deux faces. (3)

plantation sur trous [pit planting]

Plantation de jeunes plants au creux de petites dépressions naturelles ou créées par excavation, en vue de recueillir et de conserver l'humidité. (3)

plantes adventices [weeds]

Voir **lutte contre la concurrence végétale**

planteuse [planting machine]

Machine utilisée dans les pépinières ou dans les plantations pour planter et aligner de jeunes plants; elle ouvre un sillon où sont placés les racines des jeunes plants et le referme derrière eux. (3)

plantoir à pistolet [planting gun]

Outil plus ou moins techniquement complexe qui façonne un trou par compression puis dépose ou injecte le semis en récipient dans le sol. (10)

pleins germains [full-sibs]

Arbres descendant des mêmes parents. (11)

On peut désigner collectivement ces arbres sous le nom de **fratrie** ou de **descendance biparentale**.

Au Manitoba, *full-sibs* désigne des arbres dont on connaît les deux parents.

pluriétagé [multi-storied]

Voir **étage**

polyculture [polyculture]

La culture simultanée de plusieurs récoltes par opposition aux peuplements composés d'une seule espèce. (15)

porte-graines [seed bearer]

Arbre laissé sur pied pour produire des semences en vue d'obtenir une régénération naturelle, notamment à l'occasion des coupes d'ensemencement. (3)

porte-greffe [stock]

Voir **greffe**

possibilité de coupe [allowable cut]

Le volume de bois qui peut être récolté, dans un régime d'aménagement, pendant une période donnée. (5)

potentiel de dominance [dominance potential]

La capacité relative d'un arbre ou d'une espèce à dominer un écosystème forestier, toutes les conditions étant les mêmes pour toutes les plantes de l'écosystème. (22)

potentiel de station [site capability]

Accroissement moyen annuel en volume marchand qu'on peut espérer d'une superficie forestière, en supposant qu'elle est complètement boisée par une ou plusieurs essences bien adaptées à la station et que celles-ci ont atteint, ou presque, l'âge de révolution. (5)

Exprimé en mètres cubes à l'hectare.

Cf. **productivité**.

pourcentage de réussite des semis [plant percentage]

Le pourcentage du nombre de graines qui, dans un échantillon ou un lot, donnent de jeunes plants, par exemple en pépinière ou en serre, à l'issue d'une période donnée, le plus souvent à la fin de la première saison de végétation après l'ensemencement. (3)

pousse adventive [epicormic shoot]

Voir **adventif**

pousse d'été [lammas shoots]

Croissance annuelle de la pousse apicale qui se forme vers la fin de la période de végétation. (10)

pralinage des racines [root pudding]

Action de tremper, parfois plusieurs fois, les racines des plants à racines nues dans une boue ou un mélange boueux de façon à conserver leur humidité. (23)

pratiques culturelles [cultural practices]

Voir **soins cultureaux**

pratiques forestières [forest practices]

Toute activité qui fait augmenter ou regagner la croissance d'une forêt ou le rendement d'une récolte (par exemple la préparation de terrain, la plantation, l'éclaircie, la fertilisation, la récolte, etc.), la construction ou la reconstruction de chemins sur des terrains forestiers en vue de faciliter la récolte ou l'aménagement forestier; tout traitement des rémanents découlant de la récolte ou de l'amélioration des espèces forestières. (24)

prédominant [predominant]

Arbre dont la cime s'élève au-dessus du niveau général de l'étage supérieur du couvert. (3)

première venue, de [old growth]

Voir **vieux**

préparation de terrain

1. [site preparation] Traitement mécanique, par le feu, chimique ou manuel, qui modifie le terrain afin de créer des conditions propices à la régénération naturelle ou artificielle. (1) Syn. préparation de station, préparation de site.

Au Manitoba et en Saskatchewan, le traitement visant à promouvoir la régénération naturelle est le **scarifiage**.

2. [ground preparation, ground clearance] Terme général désignant le déplacement de la végétation indésirable, des rémanents et même des souches, des racines et des pierres, hors d'une station donnée. (3)

préparation du terrain par coupe à la cisaille [blading]

Dans ce type de préparation, la lame ordinaire d'un buteur à chenille ou d'un engin moteur semblable est utilisée pour déplacer les débris ligneux et la litière accumulée sur une station afin de créer une lisière ou des placeaux destinés à la plantation ou à l'ensemencement.

Cf. **traitement à la cisaille**.

préparation du sol superficiel [top dressing]

Application en surface de fertilisants ou apport de matière organique à des peuplements établis par plantation après une préparation physique du terrain.

productivité [productivity]

Taux de production de bois, en volume ou en poids, pour une station donnée. (5)

Cf. **potentiel de station**.

propagation asexuée [asexual reproduction]

Propagation sans fécondation. Les nouveaux individus ont pu se développer à partir d'éléments végétatifs comme les tubercules, les bulbes, des boutures, ou à partir d'éléments tels les œufs non fécondés ou autres cellules de l'ovule.

proportion de surface occupée [stocking]

Voir **densité relative**

protection du sous-étage [understory protection]

Exploitation des arbres mûrs tout en minimisant les dommages dans le sous-étage.

provenance [provenance]

1. Région et milieu d'où les arbres parents sont originaires et où leur constitution génétique s'est formée par sélection naturelle. (3)
2. Lieu où se trouvent les arbres d'où provient un lot donné de semences ou pollen. (3)

pulvérisation en bandes [band application]

Application d'un phytocide sous forme de liquide, de poudre ou de granules, le long d'une ou de plusieurs bandes et non sur l'ensemble du terrain traité. (3)

pur [pure stand]

Se dit d'une forêt ou d'un peuplement où au moins 80 % (75 % au Manitoba) des arbres dans la strate principale appartiennent à une seule espèce. (1)

Cf. **mélangé**.

Q

quadrat [quadrat]

Échantillon bien délimité d'un terrain sur lequel on procède à des observations. (8) Syn. parcelle.

qualité de station [site quality]

Mesure de la capacité productive d'une station; s'exprime ordinairement en volume de bois d'une essence donnée par unité de superficie (mètres cubes à l'hectare) ou par unité de temps (mètres cubes par année). (1)

quartier de régénération [regeneration area]

Dans la méthode d'aménagement des futaies régulières dite par quartier de régénération, l'ensemble des parcelles où la régénération doit être poursuivie et peut être entamée ou terminée pendant la durée d'application de l'aménagement. (3)

R

race [race]

Au sein d'une espèce, population qui démontre des caractéristiques génétiques distinctes de celles des autres populations. Il s'agit habituellement d'une unité qui s'autoféconde. Lorsque les caractères distinctifs découlent d'une adaptation, le terme est synonyme d'écotype.

racine adventive [adventitious root]

Voir **adventif**

racine contenue [contained root]

Racine qui ne se développe pas au-delà des limites du volume original des racines confinées dans un récipient, même lorsque le semis est planté sans son récipient. (23)

racine en J [J-root]

Racine, généralement la racine pivotante d'un semis, qui est courbée de plus de 90° et prenant souvent la forme d'un J. (23) Cette forme découle fréquemment d'une mauvaise technique de mise en terre.

racines nues [bare-root]

Voir **semis**

rainette [scribe]

Outil utilisé pour marquer les arbres ou les billots d'une entaille sur la surface externe. (3)

ramicorne [ramicorn]

Branche anormalement forte qui fait un angle aigu avec le fût et qui est persistante (elle est souvent la conséquence d'une attaque du charançon). (10)

rapport système racinaire/système foliacé [root to shoot ratio]

Rapport du poids anhydre du système racinaire au poids anhydre du système foliacé.

râteau [rootrake]

Instrument fixé à l'avant (ou rarement à l'arrière) d'un tracteur ou d'un buteur et dont les dents servent à ratisser les souches, les broussailles et les rémanents forestiers. (3)

râteau débroussailleur [brush rake]

Voir **râtelage**

râtelage [raking]

Technique de préparation de terrain utilisant un buteur ou autre engin semblable équipé d'une lame dont l'arête, au lieu d'être lisse, est munie de dents qui poussent les obstacles importants comme les gros débris de bois et les roches hors de la station traitée, laissant les cailloux, le sol, et les petits débris de bois en place. (21)

En Nouvelle-Écosse, le râtelage (*raking*) correspond à la mise en andain (*piling*).

ravageur [pest]

Organisme, insecte, pathogène, mammifère capable de nuire à un peuplement forestier. Nota : le terme anglais *pest* comprend également la végétation concurrente. Le terme *parasite* s'entend d'un animal ou végétal qui vit aux dépens d'un autre animal ou végétal, sans le détruire. Le terme **déprédateur**, qui ne comprend pas la végétation ou les pathogènes, s'entend d'un animal qui commet des déprédations, des dégâts. **Nuisible** s'entend d'un animal ou d'un insecte parasite ou destructeur et en particulier d'un animal cause de nuisances pour le gibier et pour l'agriculture.

rayon [drill]

Voir **semoir en ligne**

reboisement

1. [reforestation] : Régénération à un niveau acceptable d'un peuplement forestier suite à une plantation ou un ensemencement naturel.
2. [restocking] : Régénération par ensemencement naturel ou par voie végétative, ou encore par ensemencement artificiel ou plantation, dans une station qui doit atteindre un niveau donné de densité relative. (3)

reboisement de compensation [compensatory planting]

Plantation sur une surface donnée, destinée à remplacer, en tout ou partie, la suppression d'un peuplement sur pied ailleurs. (3)

reboisement renouvelé [reafforestation]

Voir **boisement**

rebut [cull]

Arbres, grumes ou parties d'arbres ou de grumes qui sont de dimensions marchandes, mais que l'on ne peut pas exploiter en raison de leurs défauts. (5)

Dans les pépinières, désigne les semis qui ne sont pas conformes aux normes ou spécifications.

recépage [coppicing]

Réduction de la longueur des tiges, rejets ou racines vivants, dans le but de stimuler la production de rejets. (3)

réceptif [container]

Contenant cylindrique, cubique ou polygonal, individuel ou non, constitué de plastique, styromousse, papier, cellulose, etc. qui produit, une fois rempli d'un médium de croissance et ensemencé, un semis en réceptif.

Cf. **semis**.

récolte

1. [crop] Végétation en croissance sur un territoire forestier, plus particulièrement la matière ligneuse en croissance formant le peuplement forestier. (3)
2. [harvesting] Terme général correspondant à l'enlèvement des produits forestiers à des fins d'utilisation, y compris la coupe, parfois un façonnage plus poussé (écimage et ébranchage) ainsi que l'extraction.

récolte d'écramage [selective harvesting]

Voir **écramage**

récolte de cônes [cone collection]

Cueillette des cônes après la fin de la formation des graines mais avant leur dispersion. (10)

récolte record [heavy seed crop]

Voir **année semencière**

récolte surabondante [bumper seed crop]

Voir **année semencière**

recrû [regrowth]

Terme utilisé dans le contexte du **taillis**, mais qui désigne aussi la repousse de la végétation suite à un traitement visant à annuler ou à contrôler sa croissance.

recrutement [ingrowth, recruitment]

Ensemble des arbres qui par la croissance en diamètre, au cours d'une période donnée, change de classe de diamètre. Exprimé en termes de nombre d'arbres (recrû) ou de volume. (3)

réduction du risque d'incendie [fire hazard reduction]

Tout traitement des matières combustibles qui a pour résultat de diminuer la probabilité que les incendies y prennent naissance et s'y propagent. (3) Syn. réduction du danger de feu.

regarni [fill planting]

Action de refaire des plantations là où le reboisement, naturel ou artificiel, n'a pas permis d'atteindre une densité adéquate. Désigne aussi un endroit où ces plantations sont faites ainsi que les plants destinés à combler les vides d'un reboisement.

Cf. **plantation intercalaire**.

regarnissage [overplanting]

Voir **regarni**

régénération [regeneration]

Renouvellement d'un peuplement forestier par voie naturelle ou artificielle. Le jeune peuplement ainsi obtenu. En règle générale, la hauteur du nouveau peuplement est inférieure à 1,30 m. (5)

régénération artificielle [artificial regeneration]

Renouvellement artificiel d'un peuplement par ensemencement direct ou par plantation de semis ou de boutures. (1)

régénération naturelle [natural regeneration]

Renouvellement naturel d'un peuplement forestier par voie de semences, par des rejets, par drageonnement ou par marcottage. (1)

régénération préexistante [advance regeneration]

Ensemble des jeunes arbres qui se sont établis naturellement avant la coupe et qui survivent à cette dernière. (1) Syn. régénération préétablie.

régénération subséquente [volunteer growth]

Régénération naturelle qui suit une préparation de terrain et un ensemencement ou une plantation, et qui peut s'ajouter aux semis plantés ou ensemencés, ou les dominer complètement.

régime d'exploitation [cutting regime]

Ensemble des traitements de coupe appliqués à un peuplement au cours d'une période donnée.

régime de la futaie [high-forest systems]

Régime qui a pour objet de créer, élever et perpétuer des peuplements forestiers normalement nés de semences, d'origine naturelle ou artificielle, et, en principe, à révolution longue.

régime du taillis [coppice method]

Méthode de régénération d'un peuplement par rejets et drageons. (1)

régime du taillis-sous-futaie [coppice-with-standards method]

Méthode de régénération d'un peuplement sous régime du taillis où certains arbres ne sont pas coupés et participent à la constitution d'un étage de futaie qui surmonte le taillis, dans le but de produire des semences pour assurer une régénération naturelle issue des arbres en réserve pour les prochaines révolutions.

régime équienne [even-aged system]

Régime sylvicole donnant des peuplements équiennes, par exemple le mode de régénération par coupe à blanc, le régime du taillis, le mode de régénération par coupe avec réserve de semenciers. (1)

régime inéquienne [uneven-aged system]

Régime sylvicole qui assure une structure inéquienne au peuplement.

régime sylvicole [silvicultural systems]

Application d'une technique ou d'une séquence de techniques sylvicoles — y compris les soins culturaux (coupes d'éclaircie, élagage, etc.), la récolte et le remplacement des arbres — à un peuplement afin d'en tirer du bois et d'autres produits. Le système ou régime est nommé selon la méthode de coupe par laquelle la régénération est établie. (1)

Cf. les différents modes de régénération.

règle de marquage [marking rule]

Méthode d'uniformisation du marquage entre les individus, applicable à des peuplements semblables répartis dans diverses régions et habituellement soumis à des éclaircies. (10)

règlement d'éclaircies [thinning schedule]

Voir **système d'éclaircie**

rejet de souche [stump sprout]

Voir **adventif**

rejet de taillis [sprout]

Tige provenant d'un bourgeon adventice ou dormant, à la base d'une plante ligneuse qui a été recépée. (3)

relation à la puissance $-3/2$ de l'éclaircie naturelle [$-3/2$ power law of self-thinning]

Dans les populations denses qui ont atteint une taille à laquelle survient la mortalité, la relation entre le logarithme du poids moyen du végétal et le logarithme de la densité du peuplement possède généralement une pente de $-3/2$. Syn. loi de l'auto-éclaircie.

relevé de la régénération [regeneration survey]

Inventaire sommaire de l'état de la régénération sur une superficie donnée.

rémanents [slash]

Résidus laissés sur le sol après l'exécution d'une coupe, d'une opération d'amélioration, ou qui viennent s'y ajouter à la suite d'une tempête, d'un feu, d'une opération d'annélation circulaire ou d'empoisonnement. On distingue les gros rémanents (grumes non utilisées, souches déracinées, grosses branches) des petits rémanents (petites branches, rameaux, feuilles, écorces, copeaux). (3)
Syn. déchets de coupe.

remplissage (arbre de) [filler]

Arbre ou essence de valeur inférieure, que l'on maintient sur pied dans un but quelconque au moment des éclaircies ou nettoiemnts, faute d'autres arbres ou essences de valeur supérieure pouvant atteindre le même but. (3)

rendement soutenu [sustained yield]

Rendement qu'une forêt peut donner de façon constante à une intensité donnée d'aménagement. (3)

répartition des classes d'âge [age-class distribution]

Répartition sur le terrain des classes d'âge des peuplements dans une forêt. Histogramme de cette répartition. (3)

repiquage [pricking out, transplanting]

Opération qui consiste à extraire les jeunes semis du milieu où ils sont nés et à les transplanter (après triage et avec des espacements appropriés) dans une autre planche de pépinière, ou dans des récipients ou mottes convenablement aménagés et disposés. (3)

repiquage en ligne [lining out]

Mode de repiquage le plus fréquent qui consiste à repiquer de jeunes plants en lignes et à intervalles réguliers dans les pépinières. (3)

repiqueuse [transplanter]

Voir **repiqueuse mécanique**

repiqueuse mécanique [transplanting machine]

Accessoire remorqué par un tracteur permettant de repiquer des jeunes plants en lignes.

repousse

Voir **seconde venue, de**

réserve [standard]

Arbre choisi pour être maintenu sur pied après que le reste du peuplement aura été abattu; son maintien au-dessus d'un nouveau peuplement ou d'un peuplement plus jeune peut être diversement justifié (abri, ensemencement, production de bois de qualité ou dimensions spéciales). (3)

réserve [leave tree]

Voir **arbre marqué en réserve**

résidus d'ébranchage-façonnage [lop and top]

Les branches et rameaux provenant du façonnage d'un arbre abattu ou tombé naturellement. (3)

résineux [softwood(s)]

1. Groupe d'arbres produisant des cônes ou des arilles et dont les feuilles sont des aiguilles ou des organes qui ressemblent à des écailles et qui appartiennent au groupe des gymnospermes. Se dit d'un peuplement constitué de résineux ainsi que du bois de ces arbres.
2. Se dit d'un type forestier dans lequel de 76 à 100 % du couvert appartient aux conifères. (5)

retard dans les travaux de reboisement [backlog]

Voir **arriéré**

retardataire [intermediate]

Voir **classe de cime : intermédiaire**

révolution [rotation]

Durée prévue dans un aménagement entre la formation ou la régénération d'un peuplement équienné et sa coupe finale à un âge donné ou à maturité. (1)

rideau d'arbres [leave strip]

Rideau d'arbres laissés sur pied entre deux coupes à blanc. (3)

rideau-abri [shelterbelt]

Plantation forestière ayant la forme d'une longue bande assez large comportant des arbres, arbustes et arbrisseaux divers, et faisant partie le plus souvent d'un réseau plus ou moins régulier et permanent, dont l'ensemble est destiné à protéger l'espace rural environnant contre le vent, le soleil, les perturbations neigeuses, etc. (3)

rideau vert [buffer strip]

Bande de forêt laissée relativement à l'état naturel de façon à protéger contre l'érosion certains éléments de l'environnement, tels les cours d'eau; sur le plan des expériences réalisées sur le terrain, le rideau vert correspond à une bande de forêt laissée intacte entre deux stations adjacentes faisant l'objet d'un traitement.

ripage [ripping]

Pénétration et cisaillement mécanisés du sol à des profondeurs de quelques centimètres dans le but de rompre les couches d'horizon induré et faciliter la pénétration des racines, de l'eau, de la matière organique et des éléments nutritifs. (19)

rotation [cutting cycle]

1. Intervalle prévu entre les coupes partielles dans un peuplement inéquienne. (1)
2. En peuplement équienne, intervalle entre deux coupes de même nature (par exemple éclaircie).

rouleau nageoire-de-requin [shark-fin barrel]

Engin de préparation mécanique de terrain consistant en une paire de barils métalliques sur lequel sont soudés des ailerons de requins le long de deux spirales opposées, ce qui crée un mouvement circulaire et un dégazonnement lorsque le baril est tiré sur le terrain destiné à être planté ou semencé.

S

scarifiage [scarification]

Action de scarifier, c'est-à-dire d'ameublir plus ou moins énergiquement les couches superficielles du sol forestier, pour mélanger la matière organique au sol minéral; c'est un traitement du lit de germination pour favoriser l'ensemencement par les arbres sur pied ou par les rémanents, ou encore pour favoriser le drageonnement. (3)

scarifiage par sillons [trenching]

Technique de préparation de terrain créant un sillon plus ou moins continu et dispersant les débris, la litière et la végétation sur un côté de celui-ci au moyen d'un outil de façonnage tiré ou souvent hydrauliquement actionné par un engin tracteur. (21)

scarifiage par traînage [drag scarification]

Scarifiage effectué au moyen de chaînes d'ancre, de rouleaux nageoires-de-requins ou de chenilles de tracteur, individuellement ou selon diverses combinaisons dans le but de réduire, et possiblement étendre, le volume des rémanents et ameublir le sol superficiel ou exposer le sol minéral.

scarifiage profond [deep ripping]

Voir **ripage**

scarificateur de placeaux [patch scarifier]

Outillage mécanisé permettant d'exposer le sol minéral sur une petite superficie de façon systématique. (21)

scarificateur sur placeaux [spot scarifier]

Outil de scarifiage permettant d'effectuer la préparation du terrain sur une petite superficie choisie en fonction du besoin.

scarification [scarification]

Traitement chimique des semences dans le but d'accroître la germination.

scie à élaguer [pruning saw]

Scie spécialement conçue pour couper les branches d'un arbre sur pied.

seconde venue, de [second growth]

Se dit d'une forêt ou d'un peuplement qui s'est établi (naturellement ou artificiellement) après l'enlèvement de la vieille forêt : forêt, peuplement de seconde venue. Syn. repousse.

secoueuse mécanique [tree shaker]

Engin conçu pour secouer un arbre afin d'en détacher les fruits et les recueillir au sol.

section d'aménagement [working group]

Unité qui regroupe un ensemble de peuplements forestiers ou des peuplements et des stations groupés destinés être soumis au même mode de traitement. Syn. strate d'aménagement.

sélection [selection]

Action de choisir au sein d'une espèce des individus qui assureront la reproduction de cette espèce. (12)

semencier [seed tree]

Arbre choisi en vue de la récolte de ses semences, et éventuellement réservé à cette fin ou pour obtenir une régénération naturelle. (1)

semis [seedling]

1. Synonyme d'ensemencement.
2. Jeune plant (arbre, arbuste ou arbrisseau) provenant de la germination d'une graine jusqu'au stade du gaulis, dont le diamètre à hauteur de poitrine est au plus égale à un centimètre, ou qui atteint 1,5 m de hauteur. Syn. plant.

à racines nues [bare-root seedling] : Semis dont les racines ont été dégagées du sol. (1)

en récipient [container seedling] : Semis qui a poussé dans un récipient et qui sera planté sans que ses racines ne soient arrachées du milieu où le plant a grandi. (1) Syn. semis en récipient.

en douille [plug seedling] : Semis arrachés du récipient, les racines et le milieu d'enracinement n'étant pas dérangé. (1) Syn. semis fiche.

semis de l'année [yearling]

Semis n'ayant crû que pendant une seule saison de végétation. (3)

semis en tube [tubed seedling]

Voir **semis : en récipient**

semis établi [effective seedling]

Tout semis, ou ensemencement, naturel ou artificiel, dont le comportement apparent après un certain temps (généralement une saison de végétation ou un an) permet d'estimer qu'il est en mesure de participer définitivement à la constitution d'un peuplement forestier. (3)

semis naturel [wildling]

Semis provenant d'un ensemencement naturel et non d'une pépinière, parfois utilisé dans les plantations forestières quand il y a pénurie de matériel de pépinières. Syn. sauvageon

semoir en ligne [drill seeder]

Instrument, mécanisé ou non, pour semer les graines en lignes, dans de petits sillons parfois appelés rayons.

sérotinal [serotinous]

Se produisant tard en saison. Qualifie également les individus ou les espèces dont les cônes restent sur l'arbre pendant une ou plusieurs années avant de s'ouvrir (par exemple *Pinus contorta* et *Pinus banksiana*). Syn. sérotineux.

Cf. **marcescent**.

site [site]

Voir **station**

site forestier [forest site]

Voir **type forestier**

soc planteur [trencher]

Pièce d'une machine à planter, en forme de sabot, située derrière le coutre, et qui ouvre et élargit le sillon dans lequel les racines des jeunes plants vont être placées. (3)

soins cultureaux [tending]

Généralement, toutes les opérations effectuées au bénéfice d'un peuplement (ou d'un de ses éléments) à tout stade de sa vie, mais non les coupes de régénération, ni les travaux de préparation du sol ou, d'une façon plus générale, de la station. Cela comprend par contre les opérations concernant le peuplement lui-même (par exemple les coupes d'amélioration) ainsi que la végétation concurrente (comme le désherbage, le nettoyage et l'annélation des arbres indésirables). (3) Syn. soins sylvicoles, travaux d'éducation des peuplements.

Cf. **traitement intermédiaire**.

souche-mère [stool]

1. Sylviculture : Souche produisant, ou capable de produire, des rejets. (3)
2. Reproduction : Souche vivante traitée de façon à produire des boutures, marcottes, etc. (3)

soulevage [wrenching]

Opération qui consiste, en pépinière, à briser les racines trop développées de certains plants, en soulevant ces plans et le sol immédiatement voisin à la main, ou avec un outil approprié, et en les remettant ensuite en place; le but de l'opération étant le même que celui du cernage.

sous-bois [underbrush, undergrowth]

Terme général imprécis désignant à la fois les plantes herbacées, les broussailles basses, et même les arbustes et les plus petits arbres, sous le couvert d'une forêt. (3)

sous-classe d'âge [age gradation]

Subdivision d'une classe d'âge (quelques années, ou même une seule). (3)

sous-étage [understory, underwood]

Les arbres, grands ou petits, poussant sous un étage dominant. (3)

stable au vent [windfirm]

Qualifie les arbres capables de résister à des vents violents, c'est-à-dire peu susceptibles de faire des chablis. Il se peut que de tels arbres ne restent ni droits, ni verticaux, mais qu'ils gîtent ou se courbent sous le vent, ou les deux à la fois. (3)

stade de fourré [thicket stage]

Voir **développement d'un peuplement**

stade de perchis [pole stage]

Voir **développement d'un peuplement**

stagnant [stagnant, check]

Se dit de peuplements ou d'arbres isolés dont la croissance est notablement réduite ou même arrêtée en raison de la faible qualité de la station ou d'une densité relative excessive. (5) Syn. inhibé; bloqué.

station [site]

Lieu classé selon des facteurs climatologiques, physiographiques, édaphiques et biotiques qui déterminent si une essence donnée y est adaptée et productive et quelles sont les solutions de rechange sylvicoles. (1) Syn. site.

stratification [stratification]

Entreposage des semences en vertu de conditions environnementales définies (température, humidité, échange gazeux, médium, etc.) pour une période de temps déterminée dans le but de surmonter la dormance active ou passive (inhibition de la germination). Le terme peut également s'appliquer au traitement physique ou chimique des semences visant les mêmes objectifs.

structure [structure]

Distribution des arbres qui constituent un peuplement en classes d'âge, de dimension, de cimes, etc.

équilibrée [all-aged structure] : Dans un peuplement, distribution des classes d'arbres suivant une suite continue, ou presque, du stade du semis à celui de l'arbre à maturité. (1)

inéquienne irrégulière [irregular uneven-aged structure] : Structure d'un peuplement forestier qui comporte au moins trois classes d'âge distinctes qui n'occupent pas la même superficie approximative. La répartition des diamètres est déséquilibrée. (1)

En Ontario, on parle également en ce sens de «peuplement pluri-étagé».

inéquienne régulière [regular uneven-aged structure (balanced)] : Structure d'un peuplement dans lequel au moins trois classes distinctes d'âge occupent des superficies à peu près égales, ce qui fait que la répartition des classes de diamètre est équilibrée. (1)

subdominant [subdominant]

Voir **classe de cime : intermédiaire**

succession [succession]

Remplacement progressif d'une communauté végétale par une autre communauté; la séquence des communautés est appelée une série évolutive et chaque stage équivaut à un stage de succession.

suffisamment reboisé [satisfactorily stocked]

Voir **densité relative : densité relative satisfaisante, de**

sujet [stock]

Voir **greffe**

support [carrier]

Tout matériau que l'on mélange intimement aux graines, fertilisants, phytocides — par exemple sable sec, sciure de bois — pour les protéger pendant le transport ou en faciliter l'utilisation.

suppression de l'étage dominant [overstory removal]

Récolte finale qui dégage la régénération préexistante. (1)

supprimé [suppressed tree]

Voir **classe de cime : dominé**

suranné [overmature]

En aménagement équienne, arbres ou peuplements qui ont dépassé l'âge de maturité, où le taux de croissance diminue et les arbres s'affaiblissent. (5) Syn. surâgé.

surface terrière [basal area]

1. Dans le cas d'un arbre : Superficie de la section transversale de la tige, à hauteur de poitrine. (5)
2. Dans le cas d'un peuplement : Somme des surfaces terrières des arbres dont est constitué le peuplement. S'exprime en mètres carrés à l'hectare. (5)

surveillance du matériel relatif [stocking control]

La régularisation et, plus particulièrement, le contrôle des populations de semis au moyen de facteurs naturels ou artificiels directs ou indirects.

survivant [hold-over]

Voir **vétéran**

sylviculture [silviculture]

La sylviculture est la science, la technique et l'art qui consistent à traiter, aménager et exploiter la forêt de façon à lui assurer une production stable aussi élevée que possible.

sylviculture de base [basic silviculture]

Ensemble des pratiques sylvicoles nécessaires pour que la régénération de l'essence recherchée s'établisse aux densités ou à la quantité de matériel sur pied précisées.

sylviculture intensive [intensive silviculture]

Ensemble des pratiques sylvicoles dans les peuplements établis (qui ont atteint l'autonomie de croissance) afin d'en améliorer la valeur et le rendement.

En Colombie-Britannique, le terme *incremental silviculture* est défini dans la Forest Act de la province et l'expression *intensive silviculture* y est tombée en désuétude.

En Ontario, on peut englober dans le concept de sylviculture intensive l'établissement de la plantation, c'est-à-dire l'emploi d'un matériel génétiquement amélioré, la préparation intensive du sol (par exemple par pulvérisation de phytocides pour juguler la concurrence végétale avant la préparation mécanique, le désherbage manuel des jeunes plantations, etc.

système d'éclaircie [thinning regime]

Ensemble des principes qui permettent de définir les modalités d'exécution des coupes d'éclaircie, notamment par leur type (ou mode), leur dosage et leur périodicité, dans les limites d'espace et de temps précisées. (3)

système d'information géographique (SIG) [geographic information system (GIS)]

Système d'information fondé sur une base de données spatiales qui fournit des réponses à des interrogations de nature géographique, grâce à une variété de manipulations comme le tri, l'extraction sélective, les calculs, l'analyse spatiale et la modélisation. (9)

système de la coupe à blanc [clearcutting system]

Voir **mode de régénération par coupe à blanc**

système de la coupe à blanc avec porte-graines [seed-tree system]

Voir **mode de régénération par coupe avec réserve de semenciers**

système des coupes progressives en coin [wedge system]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives en coin**

système des coupes progressives irrégulières [irregular shelterwood system]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives irrégulières**

système des coupes progressives par bandes [shelterwood strip system]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives par bandes**

système des coupes progressives par trouées [group method]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives en trouées**

système des coupes progressives uniformes [uniform shelterwood system]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives uniformes**

système sylvopastoral [silvipasture]

Système agroforestier permettant la production d'arbres et l'élevage de bétail sur le même territoire. (28)

T

table de peuplement [stand table]

Tableau indiquant le nombre d'arbres d'un peuplement par espèce et par classe de diamètre, en fonction de la surface. Ces données peuvent être présentées sous la forme d'une distribution de fréquence des classes de diamètre. (5) Syn. tableau d'inventaire.

table de rendement [yield table]

Tableaux et graphiques indiquant les volumes à l'hectare en fonction de l'âge du peuplement.

1. Table de rendement normal [normal yield table] : Projection du volume pour une densité optimale du peuplement par classe d'âge.
2. Table de rendement empirique [empirical yield tables] : Illustration des volumes actuels et prévisibles pour différentes densités de peuplement par classe d'âge.

table de stock [stock table]

Tableau indiquant le volume d'un peuplement par espèce et par classe de diamètre et par unité de surface. (5)

tableau d'inventaire [stand table]

Voir **table de peuplement**

taille aux cisailles [shearing]

Voir **traitement à la cisaille**

taille des racines [root trimming]

Taille des racines à l'aide d'un outil tranchant après l'arrachage et avant la plantation. (23)

taille en cime [crown pruning]

naturelle : Enlèvement ou mortalité de la partie latérale vivante de la cime assujettie au vent, à l'abrasion, à une réduction de lumière, etc.

mécanique : Coupe des extrémités des branches visant à modeler la cime pour des raisons esthétiques, dans le cas d'arbres de Noël, de bonsaïs, etc. Dans un verger à graines, coupe dans le but de promouvoir la production de cônes ou de feuillage plus près du sol afin de faciliter la cueillette ou d'autres opérations.

taillis [coppice]

Régénération naturelle constituée de rejets ou de drageons. (1)

taillis composé [coppice-of-two-rotations method]

Taillis résultant d'un traitement en taillis composé, c'est-à-dire où certains rejets sont conservés, au moment des coupes, pour la totalité de la révolution suivante. (3)

taillis fureté [coppice selection method]

Taillis résultant d'un traitement en taillis fureté, c'est-à-dire où seuls des rejets choisis, de dimensions commercialisables, sont coupés à chaque passage en coupe, ce qui produit des peuplements de rejets non équiennes. (3)

taillis simple [simple coppice system]

Taillis résultant d'un traitement en taillis simple consistant à pratiquer une coupe rase sur l'ensemble du peuplement pour obtenir un peuplement rajeuni équienné constitué de rejets et de drageons : révolution relativement courte. (3)

taillis-sous-futaie [coppice with standard]

Voir **régime du taillis-sous-futaie**

taillis sous réserve [coppice with reserves]

Voir **régime du taillis-sous-futaie**

taillis sur têtards [pollard system]

Récolte systématique des rejets sur des arbres (**têtard**) faisant l'objet d'un émondage, le remplacement des têtards épuisés ou déficients étant prévu. (3)

tardif [serotinous]

Voir **sérotinal**

tarière [planting auger]

Outil motorisé permettant de creuser des trous destinés à recevoir des plants.

taungya, méthode [taungya system]

Voir **plantation en taungya**

taux de cime vivante [live-crown ratio]

Indice utile bien qu'approximatif de l'aptitude de la cime d'un arbre à nourrir le reste de l'arbre; c'est le pourcentage de la hauteur de la tige portant des branches vivantes. (10)

test clonal [clonal test]

Évaluation des génotypes par comparaison des clones dans une plantation. (25)

test de descendance [progeny test]

Test qui permet d'apprécier la constitution génétique d'un individu d'après les caractéristiques de sa descendance, obtenue par un procédé de reproduction déterminé. (3)

test de provenance [provenance test]

Comparaison expérimentale, à plusieurs exemplaires, d'arbres obtenus de semences ou de boutures prélevées dans de nombreuses parties de l'aire naturelle de répartition de l'espèce. (11)

têtard [pollard]

Voir **émondage, taillis sur têtards**

tolérance [tolerance]

Aptitude d'un organisme (ou d'un mécanisme biologique) à subsister dans une gamme donnée de conditions de milieu. L'étendue de cette gamme, à l'intérieur des **limites de tolérance**, est appelée **amplitude écologique**. Quant aux arbres, la tolérance la plus utile à prendre en considération est leur aptitude à pousser à l'ombre d'autres arbres ou en concurrence avec eux. On parle alors d'**essences d'ombre** ou au contraire d'**essences de lumière**. (3)

traitement à la cisaille [shearing]

abattage à la cisaille (mécanique) : Méthode d'abattage au moyen de cisailles mécanisées.

taille aux cisailles [crown pruning] : Taille de la cime d'un arbre, notamment d'arbres de Noël ou ornementaux.

préparation du terrain par coupe à la cisaille [blading] : Méthode de préparation où tout le matériel sur pied est coupé au ras du sol au moyen d'une cisaille fixée à un gros tracteur. (1)

traitement arboricide cortical (à la base de l'arbre) [basal bark treatment]

Traitement qui consiste à appliquer, au pinceau ou vaporisateur, un produit sur un anneau écorcé à la base d'un arbre ou d'un arbuste, en vue de le tuer. (3)

traitement combiné [accessory systems]

Modalité de traitement sylvicole dérivée d'un ou de plusieurs traitements fondamentaux, et n'en différant pas par un mode spécial de régénération. (3)

traitement-élimination des rémanents [slash disposal]

Traitement ou élimination des rémanents en vue de réduire le danger d'incendie ou les risques d'attaque par les insectes, en les étalant à la surface du sol ou en les brûlant de différentes façons. (3)

traitement (des semences) [dressing]

Voir **enrobage**

traitement des souches [cut-stump treatment]

Voir **badigeonnage de souches**

traitement en bandes [band application]

Voir **traitement en plein**

traitement en futaie à deux étages [two-storyed high-forest system]

Traitement sylvicole combiné consistant à introduire (artificiellement) une essence différente en sous-étage dans un peuplement non arrivé à maturité; les deux peuplements étant finalement exploités ensemble, ou l'ancien avant le nouveau. (3)

traitement en futaie jardinée [selection method]

Voir **jardinage**

traitement en plein [over-all application]

Traitement antiparasitaire ou de fertilisation qui s'applique uniformément à la totalité d'une grande surface (par opposition aux **traitements en bandes**). (3)

traitement en taillis simple abrité [simple coppice system]

Voir **taillis simple**

traitement intermédiaire [intermediate treatments]

Tout traitement des arbres d'un peuplement qui ne fait pas partie de la récolte finale ni de la période de régénération. (1)

Cf. **soins culturaux**.

traitement par bande [band application]

Application de phytocides ou de fertilisants dans les limites d'un corridor ou le long de lignes droites au cœur du peuplement plutôt que sur l'ensemble de la superficie à traiter.

traitement par entaillage de l'écorce [cut-bark application]

Voir **traitement arboricide cortical**

traitement sylvicole [silvicultural regime]

Séquence d'opérations (coupe d'éclaircie, élagage, etc.) réalisées dans une station après la régénération en vertu d'un objectif d'aménagement donné.

transplantation [transplantation]

Voir **plant repiqué**

trempage [dipping]

Immersion des racines d'un semis dans une solution aqueuse au moment de la mise en terre.

trouée [group cutting]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives par trouées**

trouée de régénération [group shelterwood cutting]

Voir **coupes progressives : mode de régénération par coupes progressives par trouées**

type de couvert [cover type]

Voir **type forestier**

type de peuplement [stand type]

Voir **type forestier**

type forestier [forest type]

Groupes de peuplements de composition et de qualité similaires. Les types forestiers sont habituellement groupés et définis par la composition du peuplement et la végétation du sous-bois et le type de station occupée.

U

unité d'aménagement forestier [forest management unit]

Superficie d'un terrain forestier exploité comme unité pour produire un rendement soutenu de matière ligneuse et d'autres ressources s'il y a lieu. Cette unité peut couvrir la totalité d'une province ou d'un territoire, une subdivision provinciale d'aménagement, une concession forestière, etc. (5)

V

variété [variety]

1. Subdivision taxonomique des espèces basée sur les caractéristiques secondaires et découlant souvent de particularités géographiques exclusives.
2. Ensemble distinctif d'individus entretenus pour leurs caractéristiques utiles et reproductibles (sexuellement ou asexuellement).

végétation concurrente ou indésirable [competition]

Voir **lutte contre la concurrence végétale**

verger à graines [seed orchard]

Plantation d'arbres présumés ou vérifiés comme étant génétiquement supérieurs au regard d'un critère donné, isolée de façon à réduire le risque de pollinisation à partir de sources étrangères. Le peuplement est aménagé intensivement de façon à améliorer le génotype et à obtenir une production fréquente et abondante de semences faciles à récolter. Un **verger à graines clonal** est établi avec des clones provenant de greffes ou boutures; un **verger à graines de familles** est établi à partir de descendance sélectionnées. (3)

vétéran [veteran]

Arbre qui a échappé à la coupe, au vent, au feu, etc. et qui occupe de ce fait une position dominante dans le peuplement qui s'ensuit. (3)

viabilité [viability]

Voir **viabilité germinative**

viabilité germinative [germinability]

Aptitude d'une graine (ou d'une spore ou grain de pollen) à vivre, c'est-à-dire à germer et à se développer dans des conditions normales de milieu. (3)

vide [blank]

Emplacement qui, dans une forêt, un peuplement forestier ou une plantation, reste pratiquement sans arbres. (3)

vieux [old growth]

Se dit d'un peuplement composé d'arbres à maturité et surannés, pratiquement non influencé par les activités humaines. (5) Syn. première venue, de., vieilles forêts.

vigueur germinative [germinative energy]

Le pourcentage du nombre de graines (ou spores ou grain de pollen) qui, dans un échantillon ou un lot, germent dans un délai donné, dans des conditions de milieu données ou considérées comme optimale. Ce délai, qui peut être de l'ordre de 7 à 15 jours, est appelé délai de germination. (3)

Z

zone de chablis [windfall]

Superficie sur laquelle des arbres ont été renversés par le vent.

zone de coupe à blanc [clear-felled area]

Voir **coupe à blanc**

zone de récolte de semences [seed collection area]

Peuplement dont les arbres possèdent de bonnes caractéristiques de croissance, de port et de vigueur, non aménagé pour la production de cônes, mais d'où on tire des semences, habituellement au moment de la récolte. (3)